

Conseil communal de Lomme
Séance du lundi 27 juin 2022

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 5 avril 2022.....	3
-	Hommage à Madame Monique VONIER et à Monsieur GUY HACHIN.....	4
-	Mise à l'honneur – équipes sportives lommoises.....	5
-	Présentation des travaux de l'atelier des enfants.....	7
-	Carnaval – Édition 2022.....	11
-	Examen des questions orales.....	13
2022/XX	Motion du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens pour la suspension de l'augmentation des tarifs d'Ilevia.....	23
2022/36	Locaux situés 723, avenue de Dunkerque – Protocole de résiliation entre la société La Poste et la Ville.....	26
2022/37	Acquisition par la Ville de locaux auprès de VILOGIA SA sur les parcelles A 565, A.5663, A 5562, A 5673 ET A 5656, A 5650, A 5658, A 5670.....	26
2022/38	Projet Éducatif Territorial (PEdT) – Convention Plan Mercredi entre la Ville, l'État, et la Caisse d'Allocations Familiales.....	28
2022/39	Projet Éducatif Global – Programme Annuel d'Actions.....	30
2022/40	Journées de l'Éducation.....	31
2022/41	Convention de partenariat 2022-2026 entre l'Université de Lille et la Ville.....	33
2022/42	Convention entre la Ville et les associations.....	35
2022/43	Subventions au titre de l'année 2022.....	38
2022/44	Subventions exceptionnelles aux associations sportives.....	39
2022/45	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.....	40
2022/46	Micro-Folie au sein de la médiathèque l'Odysée – Adhésion au réseau Micro-Folie pour l'année 2022-2023 – Charte d'adhésion au réseau.....	42
2022/47	Modification du Règlement Intérieur de l'École municipale de Coupe et couture.....	43

2022/48	Convention de partenariat entre l'association Les Papillons Blancs de Lille et la Ville relative à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures municipales de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	44
2022/49	Marché de Noël 2022.....	47
2022/50	Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal – Exercice 2021	50
2022/51	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2021.....	50
2022/52	Décision modificative n° 1	60
2022/53	Budget supplémentaire de l'exercice 2022.....	60
2022/54	Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire – Remises gracieuses.....	61
2022/55	Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2022.....	61
2022/56	Aides Habitat durable, Transition écologique et Façades	62
2022/57	Renouvellement du marché de pains pour la restauration collective des enfants et de crèches, pour le restaurant municipal de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme – Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence – Autorisation de signature des marchés.....	63
2022/58	Fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle à destination des services de la Ville de Lille, de ses Communes associées de Lomme et Hellemmes et de leurs CCAS	64
2022/59	Marché prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Renouvellement du marché – Marché à procédure adaptée.....	65
2022/60	Soutien à l'action et aux dispositifs portés par « Lille Avenirs » – Subvention 2022	67

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le lundi 27 juin 2022
sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures 06.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Jean-Christophe LIPOVAC, Mme Marie-Pierre SEGOND, M. Aro RATSIMALARIVO, M. Romain FYVEY, M. Lucas WACRENIER, Mme Victoria GODEFROOD-BERRA et M. Maxime MOULIN, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs et à ceux qui nous écoutent en direct sur les réseaux sociaux, bonsoir. Nous allons pouvoir commencer notre séance du Conseil municipal de Lomme.

La secrétaire de séance qui va procéder à l'appel nominatif sera Madame Anne LEDUC.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Madame Anne LEDUC)

M. Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à M. Alain GRILLET
Mme Marie-Pierre SEGOND a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE
M. Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir à Mme Karima HARIZI
M. Romain FYVEY a donné pouvoir à M. Bouchta DOUICHI
M. Lucas WACRENIER a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS
Mme Victoria GODEFROOD-BERRA a donné pouvoir à Mme Nathalie LAPERE
M. Maxime MOULIN est absent excusé.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEDUC.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 AVRIL 2022

M. LE MAIRE.- Vous avez reçu le procès-verbal de notre Conseil du 5 avril dernier. Appelle-t-il de votre part des remarques ou des demandes de modification ? *(Aucune.)*

Pouvons-nous considérer qu'il est adopté à l'unanimité ?

(Le procès-verbal du Conseil communal du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.)

Avant « d'attaquer » nos délibérations, j'ai un certain nombre d'informations à vous donner, comme nous le faisons traditionnellement, et des points sur certains dossiers, avec parfois des bonnes nouvelles et parfois de mauvaises nouvelles.

Je commencerai par souhaiter un bon anniversaire à Vincent DHELIN, qui, hier, a passé le cap des 40 ans... C'est cela ?
(Rires)

C'est une étape, mon petit bonhomme ! Cela fait partie des bonnes nouvelles – quoi que, je ne sais pas, Vincent –, c'est plutôt quelque chose de joyeux et d'agréable.

- **Hommage à Madame Monique VONIER et à Monsieur GUY HACHIN**
(Projection de diapositives)

Je voulais vous faire part de la perte de deux Lommois qui ont été extrêmement investis dans notre ville ces dernières années, et même, pour les deux, depuis très longtemps.

D'abord, le décès de Madame Monique VONIER, que nous connaissions tous, le 13 avril dernier. Monique VONIER a assuré la présidence de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc (FNACA) à la suite du décès de son mari, Daniel VONIER, que nous avons bien connu aussi ces dernières décennies ; elle avait pris la présidence de la FNACA il y a quelques années. Monique était un personnage à la fois très attachant, c'était une dame très gentille, très douce, mais aussi très tenace ; quand elle avait une demande à faire à la Mairie, il fallait répondre tout de suite ou... tout de suite. C'était vraiment quelqu'un de très attachant, de très motivé, de très impliqué. On la voyait systématiquement dans les manifestations patriotiques, mais pas seulement, également dans nos goûters, nos banquets des aînés. C'était quelqu'un de très humain, de très impliqué au service des autres et de très investi dans les questions de solidarité. Monique VONIER est décédée à l'âge de 77 ans, assez rapidement, d'un cancer qui s'est déclaré assez tardivement. Nous regretterons la personnalité et la silhouette et la fois douce et permanente de Monique dans nos manifestations à Lomme.

La deuxième personne, qui nous a quittés début juin, est Guy HACHIN. Guy HACHIN était très connu ; nous avons d'ailleurs donné à une des rues de Lomme, au quartier de la Délivrance, le nom de Pierre HACHIN, qui était le père de Guy HACHIN ; Pierre HACHIN était un ancien résistant très investi. L'ancien Maire de Roubaix, l'ancien Sénateur, André DILIGENT, qui avait défendu les résistants Voix du Nord après-guerre, avait écrit un ouvrage qui s'appelle « *Un cheminot sans importance* » et qui racontait le destin de Pierre HACHIN, qui était le père de Guy.

Guy a été aussi impliqué à Lomme. Il avait commencé comme boucher-charcutier dans le Cambrésis, il était fils et petit-fils de cheminots, il a continué ensuite sa carrière chez les cheminots, d'abord à la gare de Tourcoing, puis à l'économat du quartier de la Délivrance, notre quartier cheminots, où, là aussi, il était boucher. Puis, l'économat a fermé, en 1979, et Guy a dû se reconvertir. Il a passé l'examen de rédacteur stagiaire pour travailler à la Délivrance et il y a poursuivi sa carrière à la section équipement jusqu'à sa retraite en 1995.

Guy avait été président régional et vice-président national de l'Association européenne des cheminots, il était membre de notre club de judo, syndicaliste FO, conseiller fédéral du Parti Socialiste, champion de natation, équipe militaire de volley-ball...

Guy était vraiment une personnalité. Il avait été élu à Lomme quelques années, il y a de cela cinq ou six mandats.

Nous le connaissions au sein du Parti Socialiste, dont il était membre depuis la fin des années soixante, et c'était un personnage truculent, qui n'envoyait pas dire ce qu'il avait à dire. Nous en parlions l'autre jour avec Mauricette GOURDIN, il faisait un duo avec Bernard MUYLAERT qui nous a quittés aussi et je vous assure que les débats au sein

du Parti Socialiste de Lomme entre Guy HACHIN et Bernard MUYLAERT, c'était quelque chose ; pour ceux qui ont connu Bernard et qui ont connu Guy, vous pouvez imaginer facilement le « dynamisme » – on va le dire ainsi – des débats entre ces deux personnalités.

J'étais allé voir Guy en soins intensifs à Jean XXIII quelques semaines avant son décès.

En mémoire de Guy HACHIN et de Monique VONIER, je vous propose de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Guy HACHIN et Madame Monique VONIER)

- MISE A L'HONNEUR – EQUIPES SPORTIVES LOMMOISES

M. LE MAIRE.- Comme je le disais en préambule, la vie est faite de telle sorte que les bonnes nouvelles chassent les mauvaises et inversement en permanence, et je voudrais que l'on puisse mettre à l'honneur aujourd'hui notre équipe de handball féminin qui montera en D2 en septembre prochain, à l'issue d'une magnifique saison. Pour la saison 2021-2022, l'équipe 1 féminine du LLMH a évolué en Nationale 1 dans la Poule 2 et je voudrais rappeler un peu la saison qui a été la leur.

Vous pouvez entrer, Mesdemoiselles.

(Entrée en séance de l'équipe 1 féminine du LLMH et du staff sous les applaudissements)

N'allez pas vous cacher, mettez-vous là, devant tout le monde, devant les caméras !

Je voudrais quand même rappeler un peu cette saison qui a été la vôtre.

26 rencontres se sont déroulées du 11 septembre au 14 mai, 25 victoires et un nul seulement contre Nantes. Meilleure attaque du championnat de Nationale 1 avec 922 buts et la meilleure défense avec 573 buts encaissés. À noter que la meilleure buteuse de la Nationale 1 est la capitaine du LLMH, Célia BENLABED, avec 222 buts, tandis que nos deux gardiennes, Nadia BENABDELHAFID et Alicia NTESSI, ont effectué respectivement 203 et 173 arrêts. Ce sont des chiffres qui donnent le tournis, mais c'est vrai !

Alors, une équipe est une équipe et je voudrais en profiter pour citer tous les membres de l'équipe : la capitaine, Célia BENLABED, Tess BEHIDJ, Nadia BENABDELHAFID, Sien BUELENS, Anaïs CLAVEY, Charline COLLOT, Ombeline DECOBECQ, Justine DEWAMIN, Éloïse DEWEZ, Agathe HENNION, Juliette LOUVEAU, Louise LOUVEAU, Nejma MADANI, Alicia NTESSI, Emma SERDAREVIC, Aliénor SURMELY, Delphine WILLEQUET, Charlotte VERRIEZ, Lysa ZEMOUR, avec l'entraîneur Aurore SANZ.

Et puis, une équipe, ce sont évidemment tous ceux qui sont autour :

- le kiné : Quentin KUSMIERECK ;
- le préparateur physique : Edouard DUBREUCQ ;
- l'analyste vidéo : Carlos MOREIRA ;
- le dirigeant référent : Jérémy BERTIN ;
- le *team manager* : Steeve CREDEVILLE.

Je pense que vous pouvez les applaudir chaleureusement ! *(Vifs applaudissements)*

Et puis, Monsieur DUTHILLEUL qui préside aux destinées ; venez ici au centre.

Je vais pouvoir, en remerciement et en reconnaissance de la Ville, vous remettre la médaille de la Ville et des bouquets, Mesdames. (*Applaudissements.*)

(*Monsieur le Maire remet des bouquets et la médaille de la Ville aux joueuses*)

M. LE MAIRE.- Cela fait drôle, non ? Prenez la parole !

M. DUTHILLEUL.- Comme elles sont modestes, je vais encore les féliciter ; c'est la première fois que nous avons zéro défaite depuis 1966, pour rappeler un peu l'historique du club. C'est un groupe qui est né.

Il y a eu des passages durs, la saison a été plutôt longue pour ces demoiselles. Il faut savoir qu'elles ont commencé en août dernier et qu'elles viennent de finir la saison, fin mai. Cela a été un peu long, avec des arrêts Covid, des matchs annulés. Elles méritent d'être mises à l'honneur.

Il y a aussi le *staff*, que je n'oublie pas : une coach, un kiné, un préparateur physique, un analyste vidéo, un *team manager*.

Une bonne ambiance, un groupe qui a su vivre ensemble. Toutes les filles ne peuvent pas être là, certaines sont en équipe de France jeunes, d'autres partaient déjà en vacances.

Je pense qu'elles méritent beaucoup d'applaudissements, il y a eu beaucoup de sacrifices, beaucoup d'entraînements, beaucoup de sueur.

Quand on gagne à Aubrais, à côté d'Orléans, c'est aussi toute une libération de gagner, d'être les premières du groupe et de monter directement. Elles méritent amplement vos applaudissements. (*Vifs applaudissements*)

J'en profite, puisque je suis présent, pour vous remercier de votre soutien au niveau de la Mairie de Lomme depuis toujours, qui a été maintenu même quand nous sommes descendus par moments. Cela nous permet de travailler dans la durée et de monter en D2. Merci à vous. (*Applaudissements*)

Mme WORM.- Un dernier petit message : vous êtes les bienvenus à la salle du Parc l'année prochaine pour vibrer avec nous dans les tribunes. (*Applaudissements*)

M. LE MAIRE.- Puisque nous sommes dans le sport, c'est une saison tout à fait exceptionnelle pour nos handballeuses, mais je voudrais signaler quand même, sans être trop long, que :

- pour l'OSML athlétisme :
 - o par équipe, le club monte en Nationale 2 et termine premier de sa Poule,
 - o en individuel, 7 champions et 6 vice-champions régionaux, 14 champions et 8 vice-champions départementaux ;
- pour l'OSML tennis, également des résultats par équipe :
 - o l'équipe 1 messieurs accède en Nationale 2 pour la première fois de l'histoire du club,
 - o trois équipes (15-16 ans filles, 15-16 ans garçons et 17-18 ans garçons) joueront des finales régionales ;
- pour le LBC, l'équipe seniors accède en Régionale la saison prochaine ;
- pour le judo et la lutte, des titres régionaux et départementaux ;
- pour le SRLD Football, plus de 500 licenciés, le club devient l'un des plus importants clubs sportifs lommois en nombre d'adhérents, l'équipe seniors monte en Division 2 ;

- le Lille Rugby Club, qui joue au stade des Ormes, notre équipe seniors est désormais championne régionale et évoluera en Fédérale 3 la saison prochaine,

Donc une saison sportive particulièrement riche cette année.

J'en ai terminé avec le sport.

- **PRESENTATION DES TRAVAUX DE L'ATELIER DES ENFANTS**
(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Nous passons à un autre petit point d'actualité avec l'Atelier des Enfants ; je passe d'abord la parole à Muriel SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Bonsoir à tous. J'ai le plaisir de vous présenter ce soir le travail qui a été accompli par l'Atelier des Enfants. Vous le verrez, on pourrait penser que les adultes sont les éducateurs et les enfants les apprenants ; pour le coup, ce sont eux qui nous apprennent, ils nous apprennent beaucoup, ils nous obligent aussi ; l'avenir, c'est eux, donc il faut être attentif à ce qu'ils vont nous dire ce soir, vous verrez qu'ils nous proposeront quelques doléances.

Je tiens aussi à remercier Eve DE BOSSCHER qui les accompagne, Fatima DESCAMPS qui a travaillé là-dessus et Noémie, qui ont fait un boulot extraordinaire toute l'année avec ces jeunes.

J'en profite pour remercier les équipes éducatives des écoles qui autorisent le vote au sein de leur école de ces enfants qui représentent chacun un élève de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la Ville de Lomme.

Mme JACOU.- Nous sommes là pour vous présenter le bilan de l'Atelier des Enfants 2021-2022.

Cette année, l'Atelier des Enfants s'est mis au diapason de « Lomme en TransitionS ». Les enfants ont été conviés à plusieurs ateliers variés concoctés par l'équipe dédiée au projet, à savoir Xavier, Eve et moi-même. Avec Eve et Xavier, ils se seront initiés au zéro déchet, et avec moi, ils ont découvert les *datas* au service de la démocratie participative.

La médiation a mis l'accent sur l'implication des participants en déployant des ateliers ludiques et riches en apprentissages.

Les sujets de l'année étaient :

- le zéro déchet ;
- la sobriété numérique et ses enjeux ;
- l'intelligence artificielle ;
- l'*open data*.

À propos de la sobriété numérique, à l'aide du Dataviz Géant, que vous avez peut-être pu découvrir lors du Festival des Transitions l'année dernière, qui s'appelait « Souvenirs du Futur », nous avons sondé les connaissances et les pratiques de nos écoliers en matière d'usages numériques.

Ils ont été projetés dans un futur souhaitable. Les élèves se sont engagés sur une série de bons gestes qu'ils tiendront afin de lutter contre l'obsolescence et la consommation excessive d'énergie.

Gageons que grâce à ces gestes, la Ville de Lomme sera parvenue à des usages numériques responsables et sobres.

Vous trouverez sur la page suivante les résultats des réponses de ces enfants au Dataviz Géant. On cherchait à savoir quels étaient les usages numériques chez nos jeunes élus. Vous pouvez remarquer qu'ils utilisent beaucoup plus la tablette et les consoles de jeux.

Les gestes choisis pour lutter contre l'obsolescence : cela se bagarre un peu entre « garder les appareils longtemps » et « réparer et réutiliser les appareils », qui sont de très bons choix. On demande de choisir un geste, mais par contre, on va le tenir et on va répandre aussi la bonne parole auprès des copains de l'école.

Les gestes choisis pour ne pas gaspiller l'énergie par nos jeunes élus : « trier et jeter les mails » arrive en tête ; sachez qu'il est extrêmement important de trier et de jeter ses mails, c'est une pollution numérique énorme ; ils l'ont bien compris et s'engagent à tenir leur geste.

Sur le sujet de l'intelligence artificielle, au travers d'une chasse au trésor dans la ville de Lomme via UrbiVIZ, notre application dédiée à la visualisation de données, les enfants se sont prêtés au jeu de la numérisation d'avatar par le biais d'un scanner 3D. Vous pouvez voir sur la photo qu'on a des petits bonhommes avec des salopettes ; c'est vraiment le scan 3D du torse des enfants, ils ont fait la manipulation eux-mêmes.

Ils ont pu contrôler leur « double » grâce au *machine learning*. Un simple geste de la main et l'avatar bouge. Très simplement, on apprend à l'ordinateur à reconnaître un geste et on lui assigne ensuite un petit programme, qui fait que, du coup, on va diriger son personnage ; les enfants choisissaient les gestes qui déclenchaient les mouvements de leur avatar.

Ils ont répondu à une série de questions sur la ville et ont trouvé un code secret qui leur a permis de trouver un trésor.

Leur double numérique ainsi créé, ils ont pu se lancer à l'aventure pour trouver le code secret du coffre – comme je viens de le dire.

Cet atelier a été réalisé avec l'outil de cartographie et de visualisation des données UrbiVIZ qui est développé en interne au Trinum.

UrbiVIZ met en valeur la démarche *open data* de la Ville de Lomme pour rendre le maximum de données ouvertes accessibles à tous. C'est une démarche très importante et il est important que les enfants soient initiés à l'*open data* et qu'ils puissent aussi nourrir l'*open data* à court terme de la Ville.

Ils auront participé à un rallye *open data* sur le Parc arboricole de la ville. Toujours en lien avec UrbiVIZ, les enfants se sont initiés à la démarche participative de l'*open data*.

Ils ont signé la Charte de l'Arbre à la rentrée. Nous avons demandé à nos jeunes élus de participer au référencement des arbres de la ville. Nous avons commencé par le parc de la médiathèque, qui est le parc de la Maison des enfants ; c'était assez symbolique de les faire commencer par ceux-là.

Ils ont identifié les espèces, les ont géolocalisées et cartographiées. Tout cela n'a plus aucun secret pour l'Atelier des Enfants.

L'intégration dans UrbiVIZ par l'ingénieur du Trinum donne une grande satisfaction aux enfants qui voient leur travail prendre vie.

Ils ont participé également à une *data* sculpture collective et ils ont pu ainsi produire des données et les visualiser de façon artistique.

Les élèves ont participé à « nourrir » la *data* sculpture collective du Trinum, qui a aussi été alimentée par des ateliers publics avec des adultes et des enfants.

Grâce au stylo 3D, les enfants ont créé leurs propres données douces et ont ainsi produit des indicateurs très sérieux de mobilité, de fréquentation des services périscolaires et d'habitudes alimentaires.

Le résultat est une œuvre originale et colorée qui se dresse sur un plan de la ville imprimé en 3D.

Sur la photo suivante, les indicateurs apparaissent dessinés au stylo 3D ; ce sont soit des signes de mobilité douce, d'habitude alimentaire et de fréquentation des équipements périscolaires.

J'en ai terminé pour la présentation des ateliers numériques. Je passe la parole à ma collègue Eve à propos du zéro déchet.

Mme DE BOSSCHER.- Bonsoir à toutes et à tous.

Le zéro déchet, je pense que vous savez que nous avons un site qui a commencé une expérience depuis plusieurs années au Marais ; nous avons voulu utiliser ce site avec les personnes qui étaient formées, dont des habitants, pour pouvoir échanger et faire des expériences avec les enfants ici présents : Léa, Massié, Louise, Ulysse et Augustine, qui sont les plus assidus des ateliers.

Le but était que face à tout l'univers numérique, on puisse aussi aborder les choses de manière plus concrète, plus terre à terre, pour avoir une vision d'ensemble et pour leur donner de quoi réfléchir et ensuite faire des propositions.

Nous avons fait des ramassages en bonne et due forme ; c'est très intéressant, car au-delà de se dire « je ramasse des déchets », il y a : « quels déchets ai-je le droit de ramasser, et quand je ne sais pas, est-ce que je ramasse ? », parce qu'il y a des choses dangereuses, etc. C'est bien plus fin que cela n'en a l'air. Ce sont des choses qu'ils ont pu découvrir, et en une heure, le premier groupe avait quand même récolté 35 kg de déchets ; imaginez-vous, 35 kg, c'est le poids d'un enfant finalement, donc ils ont pu se dire : « j'ai l'équivalent de mon poids devant moi en déchets ». Cela les a beaucoup touchés. Parfois, cela tombait directement des habitations : « je n'ai pas le temps, je ne trouve pas de poubelle » ; ce geste les a profondément touchés, parce que chez soi, on a quand même des poubelles. Ce sont des choses sur lesquelles ils voulaient travailler par la suite avec leur école. Nous sommes ouverts auprès des autres écoles pour mener ce type d'expérience et couvrir la ville au fur et à mesure ; c'est aussi pour cela que nous avons la chance de travailler avec toutes les écoles.

Au-delà de cela, nous étions visibles ; quand on fait un ramassage des déchets, on est en jaune, on doit sortir un peu du lot pour montrer ce qu'on fait et aussi montrer que les enfants, aujourd'hui, savent être exemplaires ; ce sont parfois eux qui montrent l'exemple à des personnes plus âgées et se dire : « écoute, c'est quand même moi qui ramasse tes déchets, c'est dommage » ; c'est important aussi.

En parallèle, pour contribuer au zéro déchet, ce n'est pas le tout de trier ses déchets, il faut aussi les valoriser. Sur le site du Marais, nous avons aussi cette chance d'avoir neuf maîtres composteurs, des gens qui mènent cette expérience depuis longtemps, qui sont formés et qui ont à cœur de transmettre, puisque la transmission, que ce soit à travers l'atelier des enfants ou à travers le travail que l'on peut mener dans les quartiers, c'est quand même la clef de beaucoup de choses.

Aujourd'hui, ce sont les enfants ici présents et bien d'autres qui n'ont pas pu venir ici ce soir qui veulent transmettre des choses, ils sont venus avec des petites propositions qu'ils veulent nous faire. Du coup, je leur passe la parole.

Enfant 1.- Je propose de faire pousser plus d'arbres et plus d'espèces différentes.

Enfant 2.- Trouver un moyen de faire ralentir les voitures qui roulent trop vite, par exemple des dos-d'âne, mettre la vitesse à 30 kilomètres/heure. Essayer de mettre plus de poubelles spéciales pour les fumeurs. Je propose de mettre un tourniquet, des balançoires et un trampoline.

Enfant 3.- Entretenir les trottoirs. Mieux faire les places de parking. Je propose que l'on mette des poubelles dans les centres commerciaux, car en République Tchèque, il y en a, donc je voudrais avoir la même chose ici en France, parce que je trouve que c'est une bonne idée. J'aimerais que les maisons abandonnées soient refaites au lieu de faire des nouvelles maisons, parce que du coup, on gaspille des briques, etc., et aussi les maisons abandonnées sont toutes sales à cause des déchets.

Enfant 4.- Mettre des panneaux solaires sur les bâtiments de la Ville, car le soleil peut fournir l'électricité. Mettre des poubelles à forme rigolote pour amuser les enfants.

Enfant 5.- Toutes les écoles devraient faire des spectacles qui disent d'arrêter de polluer la planète. La poubelle du futur, la poubelle recyclable, la poubelle pour le reste, le grattoir pour mégots, la poubelle pour mégots.

Mme JACOU.- Voilà pour les doléances des enfants.

Mme SERGHERAERT.- Je remercie les enfants et je note, comme je le disais tout à l'heure, qu'on a à apprendre, et je pensais notamment au jeune qui est intervenu sur démolition/reconstruction de neuf, aux panneaux solaires, à l'installation de poubelles à mégots, à l'excès de déchets. Quand je dis que nous sommes des apprenants avec eux, c'est vraiment le cas, ils nous apprennent énormément, ils nous enrichissent, ils nous obligent à faire.

La parole de l'enfant, ici, pour le coup, a, de toute façon, toujours une importance, mais dans le contexte dans lequel on est aujourd'hui avec « Lomme en TransitionS », il faut y prêter encore plus attention. D'ailleurs, nous les associerons prochainement aux Ateliers de la transition, j'en parlais avec Jean-Christophe LIPOVAC et je pense qu'il sera d'accord pour que l'Atelier des enfants fasse, de temps en temps, une petite session avec nous, de façon à pouvoir aller encore plus vite et faire en sorte que le Lomme de demain corresponde à ce qu'eux ont envie.

M. LE MAIRE.- En tout cas, ce sont de très bonnes idées. Toutes ne sont pas forcément réalisables comme cela, même si elles sont bonnes.

Par exemple, sur le logement, vous avez raison, dès que l'on peut utiliser des maisons anciennes – on appelle cela « réhabiliter » –, bien sûr, il faut le faire. Après, énormément de personnes ont besoin d'être logées. Dans la métropole lilloise, que l'on appelle MEL, il y a 95 communes autour de Lille, il faut 60 000 logements dans les 10 ans qui viennent, pour loger tous ceux qui ont besoin d'être logés. Or, 60 000 logements, on ne peut pas les trouver en faisant simplement de la réhabilitation de logements anciens, il n'y en a pas assez, donc il faut construire. Il faut construire dans les villes, parce que si on ne construit pas dans les villes, on construit à la campagne, et si on construit à la campagne, on utilise les espaces verts. Il faut réhabiliter, rénover les maisons anciennes quand on peut et il faut construire dans les villes pour pouvoir loger tous ceux qui en ont besoin, et il y a beaucoup de personnes qui ont besoin d'être logées dans les années qui viennent. 60 000 logements dans les 10 ans qui viennent ; cela veut dire que dans la métropole lilloise, il faut que l'on construise, que l'on offre aux gens, 6 000 logements par an, pour pouvoir loger tous ceux qui en ont besoin. Quand on peut rénover, il faut le faire, mais, malheureusement, cela ne suffit pas.

Les dos-d'âne, on en a mis à Lomme, parce que c'est vrai, vous avez raison, beaucoup de gens conduisent beaucoup trop vite. Le problème des dos-d'âne est que quand les voitures passent sur les dos-d'âne, cela fait un peu trembler la rue, les bâtiments. On a arrêté d'en mettre à Lomme, parce que là où il y a des dos-d'âne, les façades des maisons s'abîment,

quelquefois se fendillent ; les dos-d'âne ne sont pas toujours la bonne solution, mais il y en a plein d'autres pour essayer de casser les vitesses.

En tout cas, les problèmes que vous avez perçus sont vraiment ceux qu'il fallait percevoir, donc un grand bravo aux enfants et merci ! (*Applaudissements*)

(*Départ des enfants*)

- CARNAVAL – ÉDITION 2022

M. LE MAIRE.- Pour continuer dans les choses festives, nous avons fait un petit bilan de notre carnaval. Je ne sais pas qui de Karima, Monique ou Delphine commence.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Juste une petite introduction avant de céder la parole à Monique LEROY et à Karima HARIZI, pour revenir sur cette édition 2022 du carnaval, un carnaval que tout le monde attendait avec impatience, puisque c'est quand même l'événement mythique de notre commune, un carnaval qui s'était arrêté dans sa forme traditionnelle en 2019, un carnaval qui, déjà, à ce moment-là, avait été particulièrement pluvieux mais particulièrement heureux également, et donc il y avait une grande attente de la part des Lommoises et des Lommois. Nos habitants ont retrouvé leur carnaval.

Certes, le carnaval que nous avons proposé les 4 et 5 juin derniers est un carnaval qui ne ressemblait plus vraiment au carnaval qu'ils ont pu connaître pendant des décennies et des décennies, un carnaval qui a changé et qui a évolué, carnaval qui a suscité beaucoup de commentaires, beaucoup de critiques, mais je dirai qu'on a l'habitude, et que s'il n'y avait pas ces commentaires et ces critiques, on n'avancerait certainement pas autant qu'on le souhaiterait et c'est aussi le rôle des élus de proposer des choses, d'être innovants et d'être à l'écoute des demandes.

Alors, oui, nous avons modifié cette formule du carnaval, surtout parce que nous sommes dans une ville où la population change, nous avons en particulier des jeunes familles qui arrivent, et donc, il s'agit pour nous de trouver un savant équilibre. L'a-t-on trouvé ? Les années prochaines le diront certainement, mais il faut trouver un équilibre entre ce qui se faisait hier et les attentes et trouver ce dosage pour satisfaire les uns et les autres.

Ensuite, il était important également de modifier cette formule du carnaval, parce que nous avons à cœur d'offrir la culture et de l'offrir à chacun, que la culture, les animations, souvent portées par les associations, aillent au plus près de nos habitants, et nous avons particulièrement pensé à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer ou qui, pour diverses raisons, n'ont pas envie de se déplacer ; voilà pourquoi des animations ont été proposées dans les cinq quartiers.

Que la culture soit au plus près de chacun est important et je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec le MuMo, le Musée Mobile, que nous avons accueilli aujourd'hui dans le cadre de Lille3000 Utopia et qui reviendra dans le cadre des Estivales le 9 août prochain. C'est le mot d'ordre : la culture, les animations, se retrouver, être ensemble, être festif.

Je pense que ce carnaval a été un succès ; je le disais : carnaval pluvieux, carnaval heureux. Nous devons particulièrement le maintien de ce carnaval, malgré ces conditions météorologiques particulièrement difficiles, à nos agents municipaux, 85, qui ont été, ce week-end-là, sur le terrain et qui nous ont offert ces grands moments d'émotion.

Je laisse maintenant la parole à celle qui a l'heureuse délégation du carnaval : Monique LEROY.

Mme LEROY.- Merci, Delphine. J'enchaîne sur ce que tu as dit.

(Projection de diapositives)

Il est vrai que nous avons innové pour ce carnaval. Le samedi soir, nous avons l'habitude de faire une fête pour tout le monde, avec un chanteur ; là, nouveauté : nous avons fait un bal populaire. Pour la première fois, sur le parvis Yvon Delaporte, nous avons créé une zone de spectacles équipée d'un parquet et décorée ambiance festive. Animé par « Cocktail's show 100 % live », 14 artistes sur scène pour un show dansant sur les musiques allant des années quatre-vingts/quatre-vingt-dix à nos jours, l'ambiance était là.

Nous avons enchaîné ensuite sur un feu d'artifice, mis en œuvre par l'association Wagnon, distributeur nord France de Lacroix Ruggièri, sur le thème Utopia lille3000. Deux pas de tir : l'espace vert contigu à l'Hôtel de Ville et le toit pour un feu synchronisé ; c'était vraiment formidable. Il a été sauvé de justesse, car ce feu d'artifice devait avoir lieu à 23 heures et il a été tiré à 22 heures 30, juste avant que le gros orage nous tombe dessus. Il était formidable et les Lommois sont restés sur le parvis sous leur parapluie.

Pour le dimanche, comme l'a dit Delphine, les animations étaient réparties sur cinq lieux, car à Lomme, nous avons cinq quartiers : le Groupe rénovation, la Maison des enfants, la place Dompain, le parc du Rossignol et le secteur de l'Hôtel de Ville. De 14 heures 30 à 17 heures, ces quartiers ont été animés par les groupes prévus. Malheureusement, les conditions climatiques nous ont contraints à investir des lieux couverts – oui, nous avons prévu un plan B, car le temps menaçait vraiment –, la yourte ne pouvait pas être installée dehors, il a fallu tout de suite la mettre à l'intérieur : la salle Dompain, la salle de la Maison des enfants, l'Espace les Tisserands et le hall de l'Hôtel de Ville, qui a accueilli tous les groupes au soir.

Nous avons prévu un petit changement – on ne peut pas revenir au grand carnaval, mais on y arrive tout doucement –, c'est-à-dire qu'après les animations de quartier, les groupes musicaux se sont réunis ; il devait y en avoir une partie au Petit Quinquin et l'autre partie sur la place Jean Jaurès, pour faire une petite déambulation sur l'avenue de la République et une prestation sur le parvis. Le temps n'a pas voulu, donc nous nous sommes réfugiés dans le hall de l'Hôtel de Ville, c'était super, il y avait beaucoup de monde et je crois que le public était content.

Vous avez ensuite quelques photos du carnaval :

- L'Danse, les petites qui dansent avec les grandes personnes pendant un rayon de soleil, elles se sont amusées en attendant leur tour de prestation, elles ont fait la ronde avec les marionnettes ;
- ensuite, on les voit courir, apparemment, il pleut déjà, les Bliz Péritel, une société très dynamique ;
- le Dragobus, qui a malgré tout véhiculé dans la ville, je l'ai vu arriver sur le bas de l'Hôtel de Ville ; c'était un dragon qui pouvait contenir du public ;
- notre groupe Capanga lommois, qui a réussi aussi, pendant un rayon de soleil, à travailler à la Maison des enfants en extérieur ;
- le Centre Régional des Arts du Cirque, qui a réussi à travailler dans l'Hôtel de Ville, malgré les cascades et tout cela, cela s'est super-bien passé ;
- nous avons aussi du théâtre de rue : vous avez là le V.R.A.C. par Articho, qui a plu aussi aux enfants ;

Ensuite, animations sur le parvis et apéritif festif. L'animation sur le parvis a été annulée, mais l'apéritif a bien eu lieu, il y avait du monde, les gens étaient contents. Il y a très longtemps que Monsieur le Maire le promettait aux Lommois, et là, ils ont pu apprécier leur apéritif. Cet apéritif était animé par le groupe Articho sous le porche de l'Hôtel de Ville.

Les groupes, artistes et associations, se sont adaptés, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, aux changements de lieux et de conditions techniques, permettant au carnaval d'être maintenu.

Comme le disait tout à l'heure Delphine, merci et bravo aux 85 agents municipaux qui ont assuré la programmation, la coordination, la communication, la sécurité, l'accompagnement des groupes, la pause du parquet – pas toujours facile –,

la logistique et la signalisation ; un grand merci à tous ces agents municipaux qui nous ont bien aidés dans cette grande manifestation qu'est le carnaval.

Mme HARIZI.- Je vais enchaîner.

Comme le disaient Delphine et Monique, effectivement, cette année, il y a eu beaucoup de nouveautés sur ce nouveau carnaval, qui a été aussi très apprécié de beaucoup de Lommois et de Lommoises, et pas que, des gens de l'extérieur aussi sont venus voir spécialement notre beau carnaval.

Naturellement, commé je le fais à chaque fois, j'ai rencontré les commerçants pour leur proposer cette nouveauté d'apporter de la restauration sur le lieu du carnaval. Les commerçants étaient ravis, ils se sont montrés intéressés, mais ce n'est pas toujours facile pour les cafés aux alentours d'avoir du personnel en plus. En revanche, leurs terrasses sont restées ouvertes pour pouvoir profiter avec nous de ce moment festif.

Le commerçant Monsieur LESUR, qui commercialise la bière La Lommoise, était bien évidemment présent, il a répondu avec grand plaisir à notre invitation et il a pu faire profiter aux petits et aux grands de softs et de bières – pour les petits les softs et pour les adultes les bières –, à consommer avec modération, ce qui a permis de valoriser son savoir-faire et de mettre en valeur notre ville.

Voilà pour les nouveautés de ma part.

M. LE MAIRE.- Merci. Carnaval effectivement très réussi !

Je voulais passer un message à Madame GODEFROOD-BERRA ; malheureusement, elle n'est pas là, mais, Monsieur FRANCIN, vous pourrez lui dire. J'ai reçu le texte de votre tribune pour le prochain numéro du « *Lomme Plus* » qui s'insurge du fait que nous ayons fait le carnaval sans associer les commerçants lommois. Passez le message à Madame GODEFROOD-BERRA que pour se rendre compte que les commerçants avaient été associés, il suffisait de venir ; cela évite d'écrire des bêtises.

M. FRANCIN.- Je pense que vous avez vu mon collègue pendant le carnaval, donc on était présent.

M. LE MAIRE.- Oui, mais il n'empêche que quand vous faites une tribune pour expliquer que c'est scandaleux de ne pas avoir associé les commerçants lommois, c'est juste délirant au regard de la réalité. Il suffisait de venir sur place, de discuter avec eux, de voir Madame HARIZI. Non seulement ils ont été associés, mais c'est même la première fois qu'on les associe sur des espaces d'alimentation et de restauration autour d'un bal populaire, donc écrire par la suite qu'il est scandaleux qu'ils n'aient pas été associés, c'est vraiment faire preuve d'une singulière méconnaissance de la ville, ou alors c'est pour parler et s'insurger par principe, les deux ne sont pas impossibles.

Merci beaucoup pour le carnaval.

Je passe aux questions orales.

- EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Bonsoir, Messieurs, Mesdames ; bonsoir, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Notre groupe tenait à vous faire part de notre crainte en termes de santé publique sur l'implantation des antennes relais.

En effet, nous ne connaissons pas leurs lieux d'implantation, nous ne connaissons pas non plus leurs effets sur la santé car encore à l'étude.

Malheureusement, nous avons constaté qu'une antenne relais va être mise en place à 50 mètres de la cour d'école maternelle et primaire du groupe scolaire La Fontaine, Lamartine, ce qui paraît être en grande proximité pour des équipements dont nous ne connaissons pas avec précision les effets sur les enfants en bas âge.

Monsieur le Maire, dans ce contexte d'incertitude, nous vous proposons d'appliquer le principe de précaution en refusant l'implantation de ces antennes proches des lieux où passent une grande partie de la journée nos petits et grands enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Là aussi, pardon, je ne voudrais pas paraître critique, mais il suffit de faire le lien avec vos amis du Conseil municipal de Lille pour savoir exactement ce qui s'est passé, et on sait parfaitement ce qui s'est passé. Par conséquent, votre question vise juste à me faire rappeler la loi, parce que vous connaissez la réponse.

Que se passe-t-il exactement avec les opérateurs de téléphonie mobile ?

D'abord, j'ai été informé au mois d'avril, en l'occurrence, il s'agit de Free Mobile qui souhaite installer une antenne sur le château d'eau, à proximité de Délivrance/Bourg, dans ce quartier, non loin de l'école Lamartine.

Par délibération du 9 octobre 2020, Lille-Lomme-Hellemmes, nous avons appliqué le principe de précaution et nous avons voté un moratoire sur les antennes ; soit vous l'avez oublié, soit cela vous a échappé, mais nous avons voté un moratoire. Nous nous sommes appuyés pour ce moratoire sur un article du Code de l'urbanisme que nous espérions pouvoir utiliser pour refuser l'implantation d'équipements particuliers dans la ville : l'article R111-2 du Code de l'urbanisme, qui dit que *« le projet en général peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations »*.

Que s'est-il passé à partir de là ? Le Conseil d'État, depuis 2008 mais encore jusqu'en 2018, toutes les cours administratives d'appel, tous les tribunaux administratifs ont tous la même jurisprudence qui explique que ce texte sur lequel nous souhaitons nous appuyer en votant ce moratoire ne s'appliquait pas aux antennes de relais de téléphone.

Nous avons voulu empêcher l'implantation d'antennes de ce type, nous avons voté un moratoire qui a été déclaré illégal compte tenu des multiples jurisprudences sur ce sujet.

Pire encore, nous avons fait un recours – je ne sais pas si vous le saviez – pour tenter d'empêcher néanmoins et malgré tout l'implantation des antennes et nous avons été condamnés, Lille-Lomme-Hellemmes, avec obligation de réinstruire la demande favorablement – nous avons été obligés de réinstruire favorablement l'instruction, donc de modifier notre désaccord pour le transformer en accord –, sous astreinte de 300 € par jour.

Cela veut dire que nous n'avons plus aucune possibilité légale de nous opposer à l'implantation de ces antennes, bien que nous ayons voté un moratoire, bien que nous ayons fait le recours en justice.

Je ne sais pas si vous le saviez, mais nous avons tout fait sur le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes pour nous opposer depuis deux ans à l'implantation de ces antennes, toutes les jurisprudences nous empêchent de le faire et nous avons même été condamnés sur notre recours avec obligation de donner un avis positif sous astreinte de 300 € par jour.

Ce n'est donc pas faute d'avoir tenté d'empêcher ces implantations, mais là, malgré tous les recours, toutes les jurisprudences et toutes les voies légales ont été tentées et sont contre nous, donc nous n'avons pas d'autre choix que de répondre favorablement et nous ne pouvons empêcher l'installation de ces antennes, à mon grand regret, mais c'est malheureusement la loi, les multiples jurisprudences et la condamnation dont nous avons fait l'objet.

Deuxième question orale, toujours Madame DELEPLANQUE ?

M. DHELIN.- Toujours.

M. LE MAIRE.- Avec plaisir !

Mme DELEPLANQUE.- Nous avons été alertés par plusieurs habitants de Mont à Camp sur le fait que les arbres bordant l'ancienne place du marché ont tous été abattus avant le début des travaux d'aménagement, ce que nous regrettons, évidemment.

Nous souhaiterions savoir la raison pour laquelle ces arbres ont été coupés alors que cet endroit va être aménagé en espace de loisirs et de nature.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Alors là, Je vais être un peu plus critique et carrément très critique, parce que, pour ce qui concerne l'ancienne place du marché, transformée en jardin public de 1 ha... enfin de 8 500 m², la concertation a duré un an ; avez-vous participé aux ateliers ?

M. DHELIN.- Oui, bien sûr !

Mme DELEPLANQUE.- Un de nos élus a participé aux ateliers.

M. LE MAIRE.- Vous avez oublié de noter les conclusions de la concertation alors, parce que pendant un an, cette question a été abordée, tout est ici, toutes les réponses à vos questions sont ici, ce document est sur le site de la Ville de Lomme depuis des mois et des mois, depuis la fin de la concertation. Que dit-il ? C'est ce qui a été indiqué à l'ensemble de ceux qui ont participé à la concertation sur le parc pendant un an.

On a fait une analyse phytosanitaire, comme on le fait systématiquement ; Vincent sait ce que c'est, on va devoir liquider – passez-moi l'expression – tous nos cerisiers du Japon un jour ou l'autre, parce que, vous le savez bien, cher Vincent, on a même failli, au précédent mandat, être obligé d'en abattre en urgence quelques-uns, parce que malgré le fleurissement au printemps qui est magnifique, rose, etc., tous ces arbres sont quasiment creux, on en a même un qui a pris feu tout seul il y a quelques années. à l'été parce qu'il est rempli de sciure – on le sait depuis très longtemps. Sur les arbres de l'ancienne place du marché, c'est exactement la même chose : étude phytosanitaire.

Les arbres qui ont été abattus – ce ne sont pas tous les arbres – sont ceux qui ont montré une détérioration grave et irréversible de leur métabolisme : plaies de surface importantes, bois de cœur mis à nu, affection par des bactéries, des champignons ou des insectes, donc le bois pourrit, cela cause des cavités, etc., donc on est obligé.

Les tilleuls – puisqu'il s'agit de tilleuls – seront donc remplacés par des essences adaptées, ce qui a été concerté avec les habitants ; vous semblez découvrir qu'on a abattu des arbres et demandez ce qu'on va faire à la place, mais tous ceux qui ont participé à la concertation le savent, savent parfaitement à l'avance combien d'arbres devaient être abattus, par quelles essences ils allaient être remplacés et quand, donc il n'y a absolument pas de surprise, toutes les réponses étaient dans les ateliers de concertation et dans le document qui a été mis en ligne en fin d'année dernière.

Je veux bien répondre à vos questions, avec grand plaisir, mais il suffisait de s'intéresser un tout petit peu au dossier. Excusez-moi de le dire comme cela, mais quand je dis que je vais être critique, il suffisait de s'intéresser un tout petit peu à cette question pour vous apercevoir que toutes les réponses étaient apportées dans la concertation et dans le document final.

Mme DELEPLANQUE.- Je vous remercie pour les habitants qui nous ont posé la question.

M. LE MAIRE.- Oui, mais vous auriez pu leur répondre, normalement.

M. DHELIN.- Il faut que vous alliez voir, Monsieur le Maire, parce qu'en fait, ils ont tous été abattus...

Mme DELEPLANQUE.- Oui, il n'y en a pas un seul.

M. DHELIN.- Vous avez dit : « *certains arbres* ».

M. LE MAIRE.- Dans la dernière page du document, vous irez voir un peu par quoi ils vont être remplacés, comment et ce qui a été décidé en concertation avec les habitants.

Je vous rappelle que pour l'ancienne place du marché, nous avons décidé de partir d'une page blanche, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucun scénario a priori, nous sommes partis d'une page blanche avec les habitants : qu'aimeriez-vous trouver dans ce futur parc, pour quel type d'utilisation ? Ce parc est très particulier, parce qu'il va synthétiser toutes les utilisations possibles qui ont été demandées par les habitants, avec des secteurs qui sont vraiment très différents : un pourtour qui permettra d'accéder aux demandes des sportifs, une partie vallonnée, une partie encadrée, une partie cadrée, un espace central... Vraiment, on est parti d'une page blanche, on a bossé pendant un an, et tout ceci était décidé depuis le départ.

Merci de votre question, cela me permet de rappeler tout cela, mais pardon, on a abordé ce sujet ici maintes fois ; je réponds, mais tout cela a été expliqué maintes fois.

Mme DELEPLANQUE.- Je tiens juste à signaler que notre élue était présente, et d'après ce qu'elle nous a raconté, ce n'était pas exactement comme cela.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas qui était votre élue, mais elle vous a raconté des bêtises.

Mme DELEPLANQUE.- Louise ROBIN.

M. LE MAIRE.- Eh bien Louise ROBIN vous a raconté des bêtises, parce que tout est dedans, et si la version finale n'avait pas été celle concertée avec tous les habitants, on en aurait entendu parler quand même, parce que les habitants nous auraient dit : « Vous voulez nous imposer un projet qui n'est pas le nôtre ».

Je m'étais engagé à ce que ce soit une page blanche écrite avec les habitants, c'est exactement ce qui s'est passé. Louise ROBIN n'est pas là pour dire ce qu'elle nous a reproché, mais soit elle n'a pas compris, soit elle a tout oublié !

Question orale de Faire respirer Lomme sur l'ancienne place du marché.

M. FRANCIN.- On reste dans le même thème.

Monsieur le Maire, chers collègues,

La réalisation du futur parc à l'emplacement de l'ancienne place du marché est en cours et nous nous réjouissons qu'un projet d'importance, qui a fait l'objet d'une consultation citoyenne sur ce mandat, puisse voir le jour dans ce même temps ; c'est vraiment une première.

Nous, Faire respirer Lomme, sommes vigilants à ce que l'exploitation et l'utilisation du parc se fassent dans le respect pérenne des enjeux environnementaux et de santé publique.

Nous vous avons indiqué lors du vote dans le cadre de ce projet un point de vigilance sur la dépollution du sol. Nous attendons aussi la transparence dans la mise en œuvre.

Mes questions sont simples et précises :

- Quels sont les résultats de l'analyse des sols sur cet ancien parking, par nature pollués ?
- Sur quelle profondeur et surface l'excavation des bitumes et pavés a-t-elle été réalisée ?
- Quels sont les matériaux rapportés sur le site, leurs volumes, leurs tonnages, leurs provenances ?
- Quelles sont les mesures prises pour permettre une croissance naturelle des végétaux du parc ?
- Si nécessaire, quels plans de surveillance de la non-toxicité de l'air ou des plantes par transferts des polluants des sols vers les végétaux ?

M. LE MAIRE.- Merci.

Bien entendu, nous avons fait une étude extrêmement précise là-dessus, par le cabinet TAUW, très spécialisé dans ce genre de chose.

Comme je ne suis pas un spécialiste, mais que nous en avons ici en Mairie, je vais donner la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, qui s'occupe des services techniques et qui va vous expliquer dans le détail quel type d'étude a été fait, ce qui a été étudié, comment les choses ont été faites et quelles sont les conclusions.

M. LEFEBVRE.- Au niveau des résultats techniques, nous avons effectivement une pollution qui se situe essentiellement sur les remblais présents sous le revêtement imperméable composé de grave bitume ; on trouve des métaux (du cuivre et du plomb), des hydrocarbures, mais aussi des PCB et des traces de benzène, toluène et xylène.

Dans sa conclusion, l'étude nous a demandé de veiller, lors des manipulations, à avoir des précautions pour éviter toute ingestion et inhalation. Ces éléments ont conduit à deux points.

Premièrement, à avoir des travaux qui ont remonté de 15 cm tout le niveau du projet, pour éviter d'avoir des excavations trop importantes, car le cabinet nous a indiqué que pour rendre inertes l'ensemble de ces éléments, il fallait les couvrir d'un géotextile, une membrane anti-contaminant, et au minimum de 30 cm de terre végétale, ce qui permettait d'enfermer la pollution ; c'est le principe général de l'aménagement qui a été retenu, sauf sur certains endroits.

En effet, comme vous avez pu le noter, on va avoir des plantations – des arbustes – qui demandent 50 cm de terre végétale, des arbres qui demandent 1,50 m de terre végétale et l'implantation de noues. Pour ces éléments qui demandent à avoir une excavation plus importante du revêtement, bien sûr, les déchets seront placés dans les filières spécifiques, un protocole spécialisé a été imposé à l'entreprise pour traiter ces déchets et protéger son personnel. Ensuite, on aura, comme partout, une membrane anti-contaminant et 30 cm minimum de terre végétale ; pour les arbustes, on a 50 cm de terre végétale, pour les noues 30 cm au-dessus de la membrane anti-contaminant et, enfin, pour les arbres, 1,50 m de terre végétale.

Au niveau des quantités, on aura 6 000 tonnes de terre, l'équivalent de 3 000 m³ ; ces matériaux proviennent de deux chantiers qui sont des réhabilitations de deux terrains de foot, l'un à Roubaix et l'autre à Marcq-en-Barœul. Ces terres font l'objet d'une analyse visuelle qui a montré que c'étaient des terres de bonne qualité, mais aussi d'analyses physico-chimiques qui sont en cours, raison pour laquelle les terres n'ont pas encore été étalées sur le chantier, on attend les résultats.

M. LE MAIRE.- Voilà le détail très précis ; vous voyez que nous sommes, nous aussi, extrêmement vigilants sur la qualité qui sera celle de ce sol.

M. FRANCIN.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris si on avait enterré sous une couche de terre ou de cailloux ou une membrane les déchets, auquel cas il y a quand même des risques de remontée et je n'ai pas entendu non plus quel serait le plan de surveillance.

M. LEFEBVRE.- On n'enterre pas, on les laisse en place, le cabinet nous a indiqué que le fait de les isoler et de les recouvrir d'un minimum de 30 cm de terre végétale, ce qui est le cas dans tout le projet, permettait de les rendre inertes, de ne pas avoir de contamination dans l'air et était suffisant, c'est le principe qui a été retenu pour tout l'aménagement, et le cabinet n'a pas indiqué de traitement de suivi particulier.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEFEBVRE, de ces détails.

On continue avec les questions orales, on en a beaucoup aujourd'hui : Faire respirer Lomme.

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire,

Vos interventions dans les médias et réseaux sociaux récemment ont porté notre attention sur les bornes de recharge sur le domaine public.

Nous, Faire respirer Lomme, avons fait des petites recherches, nous n'avons pas pu trouver ces emplacements. Peut-être n'avons-nous pas les bons outils. Quels sont les outils numériques mis à disposition des utilisateurs pour repérer ces bornes quand ils veulent recharger leur véhicule ? Quels sont les sites des bornes rechargeables sur le domaine public à ce jour ?

Pour nous, la MEL a voté récemment une extension de la future ZFE sur l'ensemble des communes, cela va accroître le nombre potentiel d'utilisateurs de véhicules électriques venant des communes rurales de notre circonscription pour fréquenter nos commerces ou utiliser nos transports en commun.

Quelle stratégie d'accueil de ces nouveaux utilisateurs de véhicules électriques personnels ou en auto-partage comptez-vous mettre en place ?

M. LE MAIRE.- Plusieurs choses...

D'abord, vous savez que l'autorité compétente, l'autorité organisatrice des mobilités est la Métropole européenne de Lille, qui avait passé un marché avec l'entreprise Bolloré qui s'est soldé par un échec. Vous avez raison, le marché étant terminé, Bolloré a enlevé ses bornes et je ne savais même pas que c'était déjà fait. J'avais toujours en tête l'emplacement des bornes à Saint-Philibert et au monument aux morts, mais à la suite de la fin du marché, Bolloré avait déjà enlevé les bornes et j'ignorais que c'était fait, donc une erreur de ma part, parce que ces bornes étaient bien à Saint-Philibert et sur le côté du monument aux morts. On les avait inaugurées avec Alain BEZIRARD, qui avait cette délégation à la MEL au précédent mandat, le Maire d'Erquinghem-Lys.

On est dans la phase aujourd'hui où ce marché est terminé avec Bolloré, où la MEL est en train de lancer un marché sur la base d'une concession de service pour 2023. À partir de là, il y aura une concertation avec les communes pour identifier les sites et les besoins ; nous sommes d'ores et déjà positionnés pour pouvoir obtenir le plus de sites possible qui permettent l'implantation de bornes électriques pour alimenter ces véhicules électriques qui, vous avez raison, vont se multiplier dans les années à venir.

Il y aura une obligation d'aménager pour les communes quoi qu'il arrive, puisque tous les équipements ouverts à partir de 20 places de stationnement devront être équipés de bornes de recharge électriques d'ici 2025. D'ici 2025, dans les trois ans qui viennent, tous les équipements avec 20 places minimum devront être équipés, ce qui va évidemment amener les villes à être équipées largement dans les années à venir, et les communes bénéficieront – mais je n'en ai pas les modalités à ce jour – d'accompagnements de la part de la MEL.

On termine le marché, qui n'était pas infructueux mais qui n'a pas été efficace, avec Bolloré, ce marché a été cassé, Bolloré a repris ses équipements, la MEL relance un marché pour 2023 : obligation d'équiper pour tout équipement de 20 places minimum et accompagnement des communes pour identifier les sites et multiplier les bornes dans les villes d'ici 2025. Sans compter que pour les équipements privés, les entreprises privées le font d'elles-mêmes ; si vous allez voir le Lidl qui s'est ouvert il y a quelques mois au Marais, qui a été déplacé, il prévoit d'ores et déjà quelques bornes de recharge électrique et, cela ne se voit pas parce que c'est enterré dans le sol, sur l'ensemble des parkings, Lidl peut, à tout moment, brancher très simplement – tout est déjà prévu et précâblé – beaucoup plus de bornes électriques de recharge.

Voilà la réponse que je peux vous apporter sur notre situation.

M. FRANCIN.- Merci, Monsieur le Maire. Vous aviez quand même répondu le 14 juin que cette borne existait encore, j'aurais aimé que vous le vérifiiez.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous ai dit que je m'étais trompé, je ne savais pas que Bolloré avait déjà démonté sa borne, donc le 14 juin, j'ai dit une bêtise, Monsieur FRANCIN, si c'est ce que vous voulez m'entendre dire ; oui, j'ai eu tort le 14 juin, Monsieur FRANCIN. Voilà ! On en prend acte.

Faire respirer Lomme.

M. FRANCIN.- Encore moi, désolé.

Monsieur le Maire, qui êtes encore Maire, je ne vous appelle pas « Monsieur l'ex futur Maire » ou « Monsieur le futur ex-Maire », je ne sais pas ce que vous allez choisir comme mandat,

Les habitantes et les habitants de Lomme subissent des violences et des voies de fait sur la commune, que ce soit avec les véhicules brûlés, des personnes renversées... j'ai eu part en voyant deux parents d'une fille qui s'est fait renverser au début de l'année au Bourg. Si l'on en croit les informations transmises en Conseil communal et vos interventions dans les médias et les réseaux sociaux, la commune est équipée de caméras de surveillance et la police subit moins de

contraintes à Lomme qu'à Lille. Je n'ai pas cette impression. Je n'ai pas l'impression non plus que la police se sente avec moins de contraintes, puisqu'elle était en grève il y a peu pour manifester contre des primes qu'elle ne touche pas à hauteur des policiers de la ville de Lille.

M. LE MAIRE.- Je vais vous dire un mot là-dessus.

M. FRANCIN.- Vous pourrez répondre après si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous remercie infiniment.

M. FRANCIN.- Nous, Faire respirer Lomme, observons les avis sur les réseaux sociaux d'habitants mécontents des résultats de votre stratégie en matière de lutte contre l'insécurité dans la commune.

En vous appuyant sur vos connaissances de Vice-président de la MEL en charge de la sécurité et prévention de la délinquance, police des transports et de l'environnement, nous vous demandons :

- un état des violences et des voies de fait sur notre commune depuis le début de ce mandat et si possible par quartier ;
- l'évolution des chiffres sur notre commune depuis la création du CMSPD en 2016 ;
- les actions mises en œuvre depuis 2020 pour notre commune et l'analyse portée sur leurs résultats dans le cadre du COVISUR.

Quelles sont les mesures envisagées au regard des incidents constatés depuis le début de l'année 2022 ?

Quel est le nombre de caméras en place ?

Quels temps de fonctionnement effectifs pour la surveillance des zones concernées par les violences et voies de fait sur l'espace public ?

Combien sont reliées au centre de supervision urbaine de Lille qui a été récemment installé ?

Nous souhaiterions également une communication annuelle en Conseil communal sur le nombre de faits de délinquance, classés par quartier et selon la typologie des actes commis, avec un comparatif avec l'année N-1, afin de pouvoir prendre les bonnes décisions en Conseil.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur FRANCIN, sur cette question de la sécurité, ne vous fiez pas à votre impression, car elle est mauvaise. J'ai des sources beaucoup plus cadrées et beaucoup plus sûres que vos impressions : les chiffres qui me sont fournis par Monsieur DARMANIN ; ça, c'est de la source sûre ! Monsieur DARMANIN ne se contente pas d'une impression. Alors, que me dit Monsieur DARMANIN avec les chiffres de la délinquance à Lomme ? Ce n'est pas une simple impression, ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur, nature de fait par nature de fait ; je vais vous les donner :

- par exemple, les vols liés aux véhicules à moteur – c'est quand même quelque chose de très important –, en 2019, nous avions 283 faits ; en 2020 : 361 faits ; en 2021 : 298 faits ; sur l'année 2022, nous ne sommes qu'à 147 faits ;
- les cambriolages : 226 en 2019, 155 en 2020, 132 en 2021, 46 seulement depuis le début de l'année ; ne vous fiez pas à votre impression !

- les autres vols sans violence contre les particuliers : 167 en 2019, 172 en 2020, 65 en 2021 et 73 en 2022 ;
- les destructions et dégradations : 193 en 2019, 207 en 2020, 218 en 2021, mais seulement 70 depuis le début de l'année ;
- les coups et blessures volontaires : 109 en 2019, 80 en 2020, 130 en 2021, mais 51 depuis le début de l'année.

Ne vous fiez donc pas à votre impression, je me fie aux chiffres que me donne l'excellent ministre de l'Intérieur, pas toujours facilement d'ailleurs, Monsieur FRANCIN, car même si la loi oblige le ministère de l'Intérieur, obligatoirement, à transmettre les chiffres de la délinquance aux Maires, il nous faut toujours réclamer, réclamer, réclamer, réclamer pour obtenir ces chiffres.

Et puisque je suis Président du Forum français pour la sécurité urbaine, je peux vous dire qu'au niveau national, ce n'est pas partout pareil, mais dans le département du Nord, on a des difficultés énormes à obtenir les chiffres de la délinquance que le ministère de l'Intérieur doit nous fournir obligatoirement, et pour tout vous dire, les chiffres que je viens de vous donner, j'en connaissais la teneur, parce que moi, je ne me fie pas à mes impressions, je connais la ville, le nombre d'interventions, les rapports qu'on a avec la police nationale, donc je ne me contente pas d'impression pour faire des interventions en Conseil municipal, et pour tout vous dire, ces chiffres très précis, nous les avons obtenus une demi-heure avant le début de ce Conseil, et vous savez pourquoi ? Parce que j'ai indiqué à la police nationale que si je n'avais pas les chiffres immédiatement – et je les ai eus tout de suite, ce qui veut bien dire qu'ils étaient disponibles –, en l'absence de chiffres, j'indiquerai au Conseil municipal que les agents du ministère de l'Intérieur refusaient d'appliquer la loi et de transmettre les chiffres au Maire comme la loi les y oblige. Voilà pourquoi je les ai obtenus d'un seul coup, une demi-heure avant ce Conseil.

C'est le premier point : vos impressions sont fausses et Monsieur DARMANIN a raison ; croyez-moi, je ne dis pas cela très souvent !

Donc les chiffres baissent en permanence...

M. FRANCIN.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, je souhaitais avoir ces chiffres...

M. LE MAIRE.- Oui, moi aussi.

M. FRANCIN.- J'ai entendu quand même que les agressions... les dégradations envers les particuliers sont passées de 63 l'année dernière à 74 sur cette demi-année, donc le sentiment qui m'est remonté par les habitants est bien réel, je pense.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de catégorie « agressions contre les particuliers », donc je ne sais pas de quoi vous parlez. Je vous ai cité les vols liés aux véhicules à moteur, les cambriolages, je vous ai parlé des vols sans violence contre les particuliers, et non pas ce que vous venez de dire, des dégradations et des coups et blessures volontaires, donc n'inventez pas de catégorie !

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, j'espère avoir le tableau détaillé dès cette année pour le suivre tous les ans. Merci.

M. LE MAIRE.- Non, vous ne l'aurez pas, Monsieur, parce qu'on va respecter la loi ici ! C'est le Maire qui se voit transmettre les chiffres du ministère de l'Intérieur qui ne sont pas transmissibles à d'autres qu'au Maire. Je vous les donne ici parce que vous posez la question, mais vous ne les aurez pas, Monsieur. On va respecter la loi, si cela ne vous embête pas trop !

M. FRANCIN.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Donc, premier point, vos impressions étaient mauvaises et le ministère de l'Intérieur a des chiffres beaucoup plus précis sur ce qui se passe dans cette ville et je m'en réjouis.

Sur les caméras, cela fait des années que nous avons commencé à développer les réseaux de caméras sur nos sites dans la ville, nous avons aujourd'hui 17 caméras fixes qui sont installées sur nos sites, nous avons des caméras nomades, il y en a d'ailleurs une ou deux autres qui vont arriver bientôt ; nous aurons, à la fin de cette année, augmenté encore le réseau, on sera à une vingtaine de caméras fixes et on aura deux caméras nomades de plus.

Cela nous a amenés à un investissement à ce jour de 133 800 € ; à la fin de cette année, on sera à 180 000 €. Nous avons un programme d'équipement d'à peu près 30 000 € par an.

Je ne vais sûrement pas vous donner la liste des sites où les caméras sont installées, soyons sérieux ! Aujourd'hui, on a réussi à appréhender un certain nombre d'individus coupables de dépôts sauvages sur certains sites municipaux, on ne va pas mettre des pancartes en leur disant : « *Souriez, vous êtes filmés* ». Je ne vais donc pas vous donner la liste, évidemment, et cela nous permet aussi d'appréhender un certain nombre d'individus, comme on l'a déjà fait, avec, du reste, des résultats au niveau judiciaire qui ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

Nous avons plusieurs possibilités lorsque nous appréhendons avec ces caméras des individus auteurs notamment de dépôts sauvages ou de choses comme cela ; deux solutions :

- la première est de les verbaliser directement ou de leur envoyer une facture pour débarras de dépôt ;
- la deuxième, et c'est celle que j'ai privilégiée à plusieurs reprises, est de transmettre le dossier au Parquet.

Je dois reconnaître une certaine déception dans ce domaine, puisque nous avons, il y a quelques mois, appréhendé un individu, je suis allé le voir moi-même, dans un site lommeois, avec des images parfaitement nettes de dépôt de dizaines de kilos de dépôts sauvages, d'immatriculation de véhicule, etc. On pouvait lui envoyer un titre de recette, je me suis dit que je souhaitais vraiment faire les choses de manière plus officielle et envoyer au Parquet et, finalement, l'individu a été condamné à un rappel à la loi. La prochaine fois, il n'y aura plus de Parquet et ce sera l'envoi d'un titre de recette immédiat, et bien gonflé sur le plan de la facture !

Bien entendu, les caméras seront reliées au CSU de Lille, puisque nous sommes associés et que nous pouvons en bénéficier.

Voilà, Monsieur FRANCIN, ce que je voulais vous répondre sur cette question concernant le réseau de caméras, mais, si c'était votre question suggérée, il n'y a pas et il n'y aura pas de caméra sur l'espace public. Nous surveillons nos sites, les sites municipaux, mais concernant les caméras sur l'espace public, pour avoir beaucoup travaillé cette question, toutes les études, des plus anciennes aux dernières, aux plus récentes, montrent que les caméras sur l'espace public ne servent strictement à rien, sauf dans des cas très particuliers d'espaces confinés, fermés, etc. En revanche, il y a des espaces publics sur lesquels, temporairement, cela peut être utile. On l'a fait à la Ville de Lille sur certains sites particuliers où cela a montré une certaine efficacité, mais pas dans la durée.

Je rappelle que le pays qui, aujourd'hui, utilise le plus la vidéosurveillance est la Grande-Bretagne, et le gouvernement britannique a officiellement abandonné le développement de la vidéosurveillance pour inefficacité, au regard des sommes investies, ce qui ne signifie pas que les Villes britanniques n'investissent pas en vidéosurveillance, mais le gouvernement a totalement abandonné le déploiement de la vidéosurveillance dans ce pays.

Voilà, Monsieur FRANCIN, ce que je pouvais vous répondre de manière très précise sur cette question. Êtes-vous satisfait ?

M. FRANCIN.- J'aurais aimé effectivement avoir des caméras sur l'espace public, mais vous me confirmez qu'il n'y en a pas, je suis déçu, vous connaissez ma position là-dessus.

M. LE MAIRE.- Oui, mais je sais qu'il n'y en a pas, qu'il n'y en aura pas et je sais pourquoi : je suis aussi garant de l'argent public.

Alors, il est 20 heures 27, nous n'avons pas encore attaqué les délibérations et nous terminons ces pré-délibérations par une motion que je vais vous présenter, et je voudrais d'abord vous en expliquer le contexte.

2022/XX MOTION DU GROUPE SOCIALISTES, ÉCOLOGISTES ET CITOYENS POUR LA SUSPENSION DE L'AUGMENTATION DES TARIFS D'ILEVIA

M. LE MAIRE.- Lors du dernier Conseil de la MEL qui s'est déroulé vendredi dernier, nous avons convenu, à trois groupes politiques, le groupe MDS (Métropole durable et solidaire) que je préside à la MEL, que l'on pourrait appeler « Socialistes et apparentés » en quelque sorte, le groupe MEECS (groupe Europe Écologie – Les Verts) et le groupe Communiste, de présenter une motion en commun concernant l'augmentation des tarifs des titres de transport d'Ilevia qui est prévue dans les jours à venir.

Le Président de la MEL n'a pas souhaité inscrire cette motion à l'ordre du jour du Conseil de la MEL. Par conséquent, comme nous souhaitions nous exprimer néanmoins sur ce sujet, le groupe MEECS a posé une question orale sur laquelle nous avons prévu d'intervenir également. Le groupe MEECS a donc posé cette question orale ; à l'issue de cette question, la réponse a été assez rapidement évacuée par le Président de la MEL et le Président de groupe que je suis à la MEL a demandé la parole pour intervenir sur cette motion, qui m'a été refusée.

Par conséquent, nous avons décidé, parce que je souhaite m'exprimer sur ce sujet, que le Conseil municipal de Lomme, de Lille et d'Hellemmes présentera cette motion pour intervenir sur ce sujet.

De quoi s'agit-il ?

Par contrat entre Ilevia et la MEL sont prévues des augmentations tarifaires d'année en année sur les titres de transport, des augmentations certes parfois minimales, mais des augmentations quand même, et à partir du 1^{er} août prochain, Ilevia prévoit une augmentation des titres de transport compte tenu du contrat qui a été conclu avec la MEL.

Par le passé, il est vrai que ces augmentations, qui sont minimales – je le redis –, je ne vais pas dire qu'elles passaient inaperçues, mais le côté minime fait que les choses se faisaient de manière assez automatique.

Nous sommes en juin 2022 et nous sommes dans un contexte singulièrement différent.

D'abord, cela ne s'est pas déroulé depuis de nombreuses années, mais nous subissons aujourd'hui une inflation, qui revient en France comme dans toute l'Europe et qui touche quasiment tous les produits, mais notamment les produits de première nécessité. Vous regardez la télévision comme moi, vous lisez la presse comme moi et vous voyez bien que des familles, aujourd'hui, sont en incapacité de nourrir correctement leurs enfants et de la même manière qu'elles le faisaient par le passé.

L'augmentation des prix pétroliers fait qu'aujourd'hui, c'est la mobilité de nos concitoyens qui est mise en cause, avec des conséquences possibles sur leur emploi.

On voit bien que ce contexte doit nous donner, au contraire, une occasion d'accompagner les habitants de la métropole dans l'utilisation des transports en commun, qui sont moins coûteux, qui sont plus en conformité avec nos engagements en matière de mobilité et de développement durable, et que cette urgence, qui est à la fois une urgence écologique mais aussi une urgence sociale, fait que cette augmentation des tarifs de la MEL, aujourd'hui, paraît complètement déconnectée et décontextualisée au regard de ce qui se passe aujourd'hui.

Nous pensons donc que cette augmentation ne peut pas être mécanique comme on le faisait par le passé compte tenu de l'environnement social et écologique et cette motion vise à demander au Président de la MEL de négocier avec le concessionnaire des transports en commun, la société Ilevia, pour faire annuler cette augmentation tarifaire qui est prévue au 1^{er} août.

Voilà l'objet de cette motion.

J'imagine qu'il y a des demandes de parole sur cette motion.

Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Malheureusement, notre groupe n'est pas surpris de cette augmentation.

Pour rappel, Monsieur le Maire, nos élus écologistes à la MEL avaient voté contre la mise en place de portiques dans le métro qui a demandé un investissement de 60 M€, nous réclamions déjà la gratuité des transports en commun pour les jeunes, les étudiants et les plus démunis, nous demandions de mettre en place une tarification sociale, la finalité étant qu'un maximum de personnes utilisent les transports en commun afin de diminuer l'empreinte carbone dans notre métropole.

Dans un contexte toujours grandissant de difficultés sociales et d'urgence climatique, nous espérons qu'il y ait une prise de conscience des élus en responsabilité. Nous soutiendrons donc cette motion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ajoute, parce que vous l'évoquez, j'ai omis d'en parler, que la question de la gratuité pour un certain nombre de publics, on ne va pas se lancer des « c'était moi le premier » entre groupes politiques, mais nous l'avons aussi, à la MEL, bien entendu, soutenue, et nous demandons même d'aller progressivement vers une gratuité totale des transports en commun dans la métropole lilloise.

Y a-t-il d'autres demandes de parole sur cette motion ?

Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, juste pour dire que nous allons voter la motion. Je pense que cela demande aussi une étude approfondie sur les budgets ; le passage au tout gratuit se fait bien évidemment par des financements de la MEL et des Villes...

M. LE MAIRE.- Oui, c'est pour cela qu'on demande la progressivité.

M. FRANCIN.- On est d'accord.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEMIERE souhaite-t-il intervenir ?

M. LEMIERE.- Oui, juste pour dire que nous allons bien évidemment voter cette motion.

Dès le départ, les Communistes avaient mis un préalable à la participation au Conseil municipal, et un des points principaux était justement la gratuité des transports. Forcément, compte tenu des enjeux écologiques, compte tenu des difficultés financières par des Lommoises et des Lommois, nous sommes en complet accord avec cette motion.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Bien évidemment, Monsieur le Maire, nous voterons cette motion, puisque cette augmentation de tarif est inacceptable, elle est inappropriée dans la période où l'inflation repart dans des conditions épouvantables pour les foyers.

Bien évidemment, nous voterons cette motion.

M. LE MAIRE.- Merci.

Inutile peut-être de la soumettre au vote, sauf peut-être pour que, symboliquement, nous levions tous la main, puisqu'il y a unanimité sur cette demande d'annuler cette augmentation tarifaire au 1^{er} août prochain.

Que ceux qui souhaitent adopter cette motion le manifestent en levant la main.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Monsieur FRANCIN, je découvre qu'il y a une dizaine de minutes, je ne sais pas si c'est vous ou quelqu'un d'autre de votre groupe, je vous lis le Tweet de Faire respirer Lomme et je vais vous dire à quel point je trouve cela minable : « *Monsieur le futur ex-Maire de Lomme, Roger VICOT, Maire de Lomme, ne connaît visiblement pas sa future ex-commune, car pas au courant de la suppression de la borne publique de recharge de véhicules électriques au monument aux morts sur l'avenue de Dunkerque. En espérant que Monsieur le futur conseiller communal travaille mieux ses dossiers au futur Palais Bourbon* ».

Sur tous les dossiers que vous avez évoqués jusqu'ici, vous vous êtes emmêlé les pinceaux, vous ne connaissez rien ! Sur le carnaval, vous n'avez rien compris ! Sur le reste, vous êtes d'une superficialité confondante ! Madame GODEFROOD-BERRA ne prend même pas la peine de venir ici !

D'abord, ce n'est pas ma future ex-commune, je resterai élu du Conseil municipal de Lomme, je resterai impliqué dans cette commune autant que je l'ai toujours fait et je trouve ce genre de tweet minable, très clairement minable !

Ce n'est pas ma manière de faire de la politique ! Les bons mots et les « conneries » balancées sur internet pour se faire mousser, Monsieur FRANCIN, cela n'a jamais été ma manière de faire les choses ! J'ai pu être en désaccord avec vous, avec nos amis Les Verts, avec nos amis les Communistes parfois, mais au moins, je vous ai toujours respectés et j'ai toujours mis un point d'honneur à n'insulter personne et à ne pas raconter de bêtise sur les réseaux sociaux ! Je le redis, c'est minable ! C'est le seul mot qui me vient à l'esprit.

Nous allons passer à l'ordre du jour, en commençant par la première délibération.

2022/36 LOCAUX SITUÉS 723, AVENUE DE DUNKERQUE – PROTOCOLE DE RESILIATION ENTRE LA SOCIÉTÉ LA POSTE ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Première délibération : il s'agit des locaux qui sont situés 723, avenue de Dunkerque.

Vous savez que ce sont les locaux de l'ancienne Poste, que, malheureusement, le service public de La Poste n'a pas souhaité maintenir ici à Lomme, malgré la mobilisation de tous les groupes politiques, sauf du groupe Faire respirer Lomme, comme pour la gare de Lomme, Monsieur FRANCIN, et cela aussi, c'était minable, donc cette Poste a néanmoins fermé.

La Poste nous a rendu les locaux dans un état qui nécessitait une indemnité, que La Poste nous a versée, à hauteur de 32 000 €.

Cette délibération vise à approuver un protocole de résiliation qui acte définitivement le fait que La Poste n'a plus de protocole d'occupation de ce local avec nous après qu'elle a nous a donné cette indemnité de reprise de 32 000 €.

Monsieur LEROY.

M. J. LEROY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons voté contre la délibération sur le projet d'urbanisation de cet ancien local de La Poste, et donc, en toute logique, nous nous abstenons sur cette délibération qui concerne ce projet.

Merci.

M. LE MAIRE.- En conformité avec vos positions précédentes, ce que je comprends parfaitement.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention sur ce sujet.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main. *(La majorité municipale, Madame GODEFROOD-BERRA (pouvoir), Madame LAPERE et M. FRANCIN.)*

Abstentions ? *(Monsieur DHELIN, Madame DELEPLANQUE, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur J. LEROY.)*
(La délibération 2022/36 est adoptée.)

2022/37 ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX AUPRES DE VILOGIA SA SUR LES PARCELLES A 565, A 5663, A 5562, A 5673 ET A 5656, A 5650, A 5658, A 5670

M. LE MAIRE.- La deuxième délibération est un peu du même ordre.

Vous savez que la rénovation du quartier de la Mitterie arrive à son terme. Après 15 ans – je pense – de travaux, d'aléas, d'arrêts de travaux, de négociations, de négociations financières, nous y sommes enfin ! On a même eu un bâtiment dont on a dû attendre la démolition pendant des mois et des mois, parce que la dernière locataire refusait de partir, cela nous a fait prendre presque un an de retard, mais c'était il y a une dizaine d'années.

Là, nous nous portons acquéreurs des différents lots des nouveaux bâtiments Vilogia, puisque ce sont les bâtiments où nous allons installer, comme convenu, le local pour les habitants qu'on appelait auparavant « L'Oasis », qui était dans un préfabriqué – qui était bien entretenu mais c'était néanmoins un préfabriqué –, et nous allons surtout y installer la ludothèque. Nous nous portons donc acquéreurs d'un certain nombre de locaux auprès de Vilogia. Les différents locaux sont répartis autour d'un certain nombre de parcelles, A 5665 jusque A 5670.

En tout, cela porte sur 220 000 € :

- 70 000 € pour le Local collectif de proximité (LCR) qui remplacera la fameuse Oasis ; on va le faire comme on l'a fait au Marais – le local du Marais qui se trouve dans des ex-appartements de Partenord, qui ont été très bien aménagés, avec cuisine, local de réunion, etc. –, pour que les habitants de la Mitterrie puissent se réunir, organiser des événements, comme c'est fait au local de proximité du Marais ;
- 150 000 € pour la ludothèque.

Nous nous portons acquéreurs, comme c'est prévu depuis le début, de ces quelques lots, pour terminer avec des équipements publics la rénovation de la Mitterrie dans ces nouveaux bâtiments.

Madame LAPERE, je crois, ne prendra pas part au vote, étant professionnellement impliquée dans cette délibération, mais peut-être que Madame MESANS pourrait faire de même.

Mme MESANS.- En effet.

M. LE MAIRE.- Pour les mêmes raisons, chers collègues.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur Roger LAURENT.

M. LAURENT.- Monsieur le Maire, mes chers amis les élus,

Cette acquisition est importante et tellement attendue par les habitants. En effet, en faisant l'acquisition de ces bâtiments au cœur du quartier Mitterrie, notre Ville pourra ouvrir fin 2022 un nouvel espace de vie sociale repensé, ouvert sur le quartier et imaginé pour et avec l'ensemble de ses habitants.

Vous connaissez tous la maison du projet du quartier du Marais, qui est un lieu au succès reconnu dans notre ville. Eh bien, nous en avons aussi une à Mitterrie, mais pas aussi bien positionnée ni aussi ouverte sur ses habitants, qui, de ce fait, propose aujourd'hui moins d'offres aux habitants.

En acquérant ces locaux, cela va changer. Les services ont travaillé avec les habitants de Mitterrie pour construire ce projet via des ateliers urbains, mais aussi avec les partenaires, pour définir ensemble le projet social de la structure qui animera leur quartier.

Cet espace de vie sociale touchera tous les publics et développera prioritairement des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives, favorisant la vie collective et la prise en charge des responsabilités des usagers.

Il s'agit d'un projet vivant, un véritable projet de territoire, qui promeut une dynamique de développement. Il s'adaptera régulièrement aux besoins et attentes des habitants, véritables acteurs de la structure.

Ce local aura en vis-à-vis une nouvelle ludothèque municipale, dans un espace de vie central, comprenant un parvis. À proximité immédiate du jardin partagé agrandi, les espaces extérieurs du quartier offriront une circulation apaisée et une place importante au végétal. Le quartier est d'ailleurs intégré dans la Trame verte de Lomme.

Tout comme la maison du projet du Marais, animations et ateliers seront mis en place, activités intergénérationnelles, de solidarité, formations entre pairs.

Grâce à la collaboration avec les partenaires, le local social deviendra un lieu ressource pour les habitants, ainsi qu'un lieu important avec les services, un lieu d'exercice de la citoyenneté.

Nous tenons à signaler que ce local est entièrement pensé pour accueillir les personnes à mobilité réduite : un accès facilité, des intérieurs larges et surtout une cuisine qui sera entièrement pensée et équipée pour que chacun puisse bénéficier d'ateliers et d'animations liés à la réglementation et la santé.

Évidemment, une large place sera réservée aux activités jardinage, de par la proximité immédiate du jardin partagé d'une taille de 350 m². Les services ont déjà commencé à remobiliser les habitants, jeunes et moins jeunes, autour du jardin. Des premières actions sont développées : plantations, compostage, etc.

D'ailleurs, je vais vous citer quelques exemples d'animations déjà programmées à Mitterie pour cet été :

- un goûter presque parfait à destination des jeunes ;
- des ateliers intergénérationnels et interquartiers jeunes Mitterie plus habitants du Marais ;
- des ateliers intergénérationnels « je réalise mes cosmétiques maison » en juillet ;
- et, naturellement, des permanences compost chaque mercredi de 14 heures à 15 heures 30.

Ce type d'atelier sur le compostage fait à la maison du projet avec les habitants du quartier est essentiel, parce que nous avons un véritable enjeu de mobilisation et de sensibilisation des habitants pour contribuer à entreprendre tous les petits gestes du quotidien qui aideront à prendre soin de la planète.

Alors, pour offrir aux habitants des lieux de vie, d'échange, de ressource, d'actes citoyens et d'animation, notre groupe approuvera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup, Monsieur LAURENT, et merci d'avoir rappelé vraiment le projet pour les habitants, autour et avec les habitants, qui est derrière cette délibération qui consiste simplement à acquérir cinq ou six morceaux de cadastre, si j'ose dire ; derrière, c'est un vrai projet par et pour les habitants. Merci pour eux !

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(*La délibération 2022/37 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2022/38 PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – CONVENTION PLAN MERCREDI ENTRE LA VILLE, L'ÉTAT, ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE, le Projet éducatif territorial.

M. CAREMELLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rappelle rapidement cette histoire, non pas du PEG mais du PEdT qui a été initié par la loi Peillon en 2012.

Je vous rappelle également que ce projet de délibération vise aujourd'hui à valider le Projet éducatif territorial de la Ville de Lille et de Lomme, considérant que la particularité de la Ville de Lomme est que nous continuons à bénéficier de la réforme des rythmes scolaires notamment avec notre parcours éducatif.

Sur cette délibération, il nous est également proposé de percevoir la bonification du Plan Mercredi, de manière incomplète puisque le mercredi matin ne nous concerne pas, nous avons école à Lomme, nous sommes une des rares communes du département du Nord dans ce cas. En revanche, nous avons les centres de loisirs qui nous permettront d'avoir de nouvelles bonifications pour financer ces centres de loisirs, jusqu'à un bonus de 46 centimes par heure de présence enfant.

Enfin, dernier avantage de cette organisation du PEdT Plan Mercredi : la capacité à avoir des financements, notamment en investissements, qui nous permettront de continuer à bien travailler avec la CAF.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CAREMELLE.

Belle délibération, toujours dans l'esprit de ce que nous mettons en place pour les enfants, les parents et autour de notre Projet éducatif global.

J'ai une demande d'intervention de Madame BELAYACHI.

Mme BELAYACHI.- Bonsoir à tous.

C'est un peu ce qu'a dit Olivier ; je redis pareil ?

M. LE MAIRE.- Euh non.

Mme BELAYACHI.- C'est ce que j'avais préparé. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Ah d'accord ! Dans ce cas, on en conclut que vous êtes d'accord, Madame BELAYACHI. Très bien.

Mme BELAYACHI.- Je veux bien recommencer.

M. LE MAIRE.- Non, merci.

Mme BELAYACHI.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas d'autre demande de non-intervention, je soumetts donc cette délibération au vote.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(La délibération 2022/38 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour eux.

2022/39 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – PROGRAMME ANNUEL D’ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE toujours : le PEG.

M. CAREMELLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Nouria, je te propose que la prochaine fois, tu fasses la présentation de la délibération, et moi, je ferai l’intervention ; comme cela, on sera raccord aussi en sens inverse.

Sur le projet de délibération lié au programme annuel d’actions, je vous présente depuis plus de 10 ans, 12 ans, puisque ce sont des mesures que nous avons négociées avec le Maire à l’époque, en 2010. Il avait préféré convertir ces sommes en postes et nous avons souhaité garder un peu de numéraire, si vous me permettez l’expression, pour accompagner des projets. Cela représente tout de même 300 000 € sur le mandat à chaque fois, avec des appels à manifestation d’intérêt, des appels à projets ou des projets que nous avons nous-mêmes initiés.

L’autre particularité, parce que nous avons des particularités lommoises – on en revient souvent à cela dans nos discussions au Conseil municipal –, est le fait que nous avons accompagné des projets à la fois pour les écoles, mais aussi pour les collèges et, parfois, les lycées. Je rappelle juste l’histoire de manière très rapide de la fin du PEdT du Conseil départemental, cher Roger, et le fait que la Ville de Lomme avait souhaité continuer à s’investir auprès des trois collèges de la Ville : Guy Mollet, Jean Zay et Jean Jaurès. Vous en avez aujourd’hui une traduction particulière, puisque nous allons proposer d’ici quelques minutes une subvention de 10 700 € pour les trois collèges, avec des projets initiés à la fois par les enseignants ou les cadres éducatifs, mais aussi parfois par les élèves.

D’ailleurs, je ne résiste pas, puisque j’en ai fait le cadeau il y a deux ou trois jours au Maire, ces projets ne sont pas simplement des projets de financement, ce sont des réalisations très concrètes, et vous avez sous les yeux un jeu qui a été créé *ex nihilo*, partant d’une feuille blanche, par les élèves du collège Guy Mollet, un jeu qui a été pensé, initié, conçu par ces élèves en lien avec les enseignants, qui a été réalisé au lycée Baggio et qui sera édité. C’était une preuve, non pas par l’absurde mais par les faits, que ces projets sont à la fois finançables, mais aussi très utiles aux enfants et aux élèves notamment des collèges.

Pour le collège Guy Mollet, la subvention sera de 5 000 € ; je vous fais de manière assez rapide la déclinaison de ces projets :

- un projet « Cyclopédagogie » qui doit plaire à beaucoup d’entre vous, notamment la participation au projet national « plastique à la loupe », qui consiste en des déplacements urbains, l’analyse des sols et un reportage radio par les élèves sur les bords de la Deûle ; il y a tout un projet d’expérimentation, de découverte de la nature et d’analyse des sols qui sera retraduit d’ailleurs à la web radio de Guy Mollet, à laquelle nous avons été invités avec le Maire il y a encore quelques jours ;
- « M’lletflix », deuxième projet que nous souhaitons financer : l’écriture d’un scénario et le tournage d’une série à partir d’une œuvre littéraire ; cela entre dans un dossier que mène superbement Delphine BLAS sur le 100 % EAC, l’éducation artistique et culturelle, puisque la Ville de Lille et de Lomme est candidate à ce label maintenant depuis quelque temps et que nous touchons presque au but, à la fois sur les collèges mais aussi les lycées ; 1 500 € pour soutenir ce projet qui coûte 3 500 € ;
- enfin, « Oxymore » ou comment engendrer une contradiction entre motif et matériau : création d’une frise par un artiste, puis exposition des œuvres à travers un projet collaboratif entre nos écoles et nos collèges, puisqu’il

y a une liaison forte entre les CM2 et les sixièmes demandée maintenant depuis longtemps par l'Éducation nationale ; 1 000 € sur 1 900 € de budget.

Pour le collège Jean Zay, tout proche, deux premières demandes, avec une subvention de 1 900 € :

- « des jeux pour apprendre différemment : une pédagogie interactive », avec la création d'une ludothèque à destination des élèves, des enseignants et du club jeux de société ; cela fait un peu écho à ce jeu « Pari(s) Bonheur » que j'ai évoqué il y a quelques minutes. On entre plutôt là dans le travail fin du climat scolaire, qui est très bon dans ce collège, comme dans les autres d'ailleurs, et de coopération, et un lien évident avec l'EAC (éducation artistique et culturelle) ;
- un travail avec Les arts du cirque et notamment le CRAC sur la discipline du cirque, puisque vous savez qu'un chapiteau en dur est accolé au collège Jean Zay.

Enfin, dernier collège, Jean Jaurès, avec un investissement important et beaucoup de demandes ; nous avons d'ailleurs dû en refuser quelques-unes, puisqu'à un moment donné, nous sommes aussi comptables des 50 000 € investis pour les écoles, les collèges et les lycées ; nous en avons retenu cinq :

- « à la recherche du bon équilibre alimentaire et activité physique régulière » : un atelier cuisine et une visite du MIN sont prévus pour toutes les cinquièmes ;
- des ateliers d'écriture, une boîte à mots en REP pour ce collège qui est dans ce réseau d'éducation prioritaire avec les écoles attenantes ; c'est un projet qui est répété mais qui produit beaucoup d'effets positifs ;
- un « Club orientation », à 1 350 €, de manière très importante ;
- la pratique des arts ;
- le « Parcours citoyen », parce que beaucoup de parcours sont soutenus sur la citoyenneté, la laïcité, l'esprit de solidarité qui transcende les activités pédagogiques des enseignants en collège et dans les autres ordres d'enseignement.

Une subvention de 3 800 € en tout pour le collège Jean Jaurès.

Si vous faites les comptes, et les comptes sont bons, en additionnant 3 800, 1 900 et 5 000 €, nous tombons sur une demande de subvention de 10 700 €, 1/5 du PAA, pour les collèges.

M. LE MAIRE.- Merci de toutes ces précisions et de cette belle délibération particulièrement bien structurée.

Madame GODEFROOD-BERRA va peut-être twitter que nous ne connaissons pas bien nos dossiers, une fois de plus, mais voilà une bien belle délibération !

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/39 est adoptée à l'unanimité.)

2022/40 JOURNEES DE L'ÉDUCATION

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE toujours, sur les Journées de l'Éducation ; là aussi, très belle action !

M. CAREMELLE.- Oui, tout à fait.

Nous avons un peu évolué sur ces Journées de l'Éducation, puisqu'avant, elles s'appelaient « la Semaine de l'Éducation », le point fort du Projet éducatif de la ville. Pour des raisons diverses et variées, nous avons souhaité questionner celui-ci à travers un nouvel appel à projets. Cela permet d'avoir une co-construction qu'on appelle de nos vœux, mais aussi des remontées de la part des écoles ou des collèges.

Évidemment, la forme a été peut-être plus difficile à monter, puisque nous avons, pendant deux ans, eu cette épidémie qui nous a un peu interdit, non pas de penser mais d'agir, en lien avec les enfants, mais aussi avec les enseignants et les parents. Nous avons quand même pu, avec un certain nombre d'élus d'ailleurs, accompagner le temps fort 2021, avec une thématique : « *Pourquoi j'aime mon école* », avec un certain nombre d'expositions intéressantes dans nos écoles, et je pense notamment à l'école Salengro.

Dans cette proposition 2022, qui sera une proposition intermédiaire, nous partirons plutôt sur les Journées de l'Éducation, avec un investissement, dans cette délibération, des deux collèges Guy Mollet et Jean Zay à hauteur de 800 €. Elle sera complétée par d'autres actions au titre des écoles.

M. LE MAIRE.- Monsieur THERY a souhaité intervenir sur cette délibération, et il va donc le faire.

M. THERY.- Je m'exécute... (*Sourires*)

Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Mon propos de ce soir concerne en fait les deux délibérations dont on vient de parler : celle-ci sur les Journées de l'Éducation et la précédente sur le Programme annuel d'actions du PEG.

Je ferai certainement quelques redondances avec le propos de Monsieur CAREMELLE, mais ces projets sont tellement intéressants qu'ils méritent bien qu'on en parle deux fois. (*Sourires*)

Sur la première délibération, il s'agit de la reconduction des dotations pour le développement des projets envers nos trois collèges lommois :

- pour Guy Mollet, des actions en lien avec le développement durable, l'initiation à la mise en forme d'une série filmée, un projet de création artistique et exposition, à des fins d'arrivée sereine des classes élémentaires au collège ;
- pour Jean Zay, entre autres, un projet de pédagogie ludique et interactive et la mise en place d'une rencontre circassienne de découverte et de pratique ;
- pour Jean Jaurès, aider financièrement les cinq actions importantes sur l'équilibre alimentaire, le sport, l'écriture, l'orientation accompagnée, une approche nouvelle des arts multiples et la citoyenneté.

Sur la délibération suivante, et sur une nouvelle forme en 2022 du thème « Pourquoi j'aime mon école », la Ville de Lomme soutient, après leur validation, les projets émis :

- par le collège Guy Mollet : financement pour la fourniture de Playmobil pour une mise en scène antique en lien avec le latin vivant ;
- par le collège Jean Zay : location de jeux traditionnels à des fins d'animation et d'exposition.

Au vu de l'intérêt pédagogique de ces belles actions sur l'éducation, les coûts engendrés paraissent dérisoires.

La Ville de Lomme soutient, conforte et pérennise l'aide à ces projets pédagogiques et ludiques nombreux et remarquables. Aussi, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens approuve et votera pour cette délibération, ainsi que pour la précédente.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur THERY.

Effectivement, toutes les actions autour de l'éducation, du Projet éducatif global, du travail avec les parents, les enfants, les enseignants, les associations, sont un travail que nous avons commencé il y a une quinzaine d'années, qui est essentiel et qui est vraiment un des piliers de nos politiques municipales.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/40 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/41 CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2026 ENTRE L'UNIVERSITE DE LILLE ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE toujours, la convention de partenariat avec l'Université de Lille.

M. CAREMELLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons « coiffer » – si vous me permettez l'expression – l'ensemble de ces délibérations par le chapeau universitaire ; on a commencé par les écoles, les collèges, les lycées, on a maintenant l'université.

Vous avez suivi dans les dernières années, non pas les méandres mais « l'action » des différentes universités qui ont fusionné en une seule université : l'Université de Lille. On ne dit plus : « Lille 1 », « Lille 2 » et « Lille 3 », comme on le disait auparavant, pour ceux qui ont fréquenté l'université lilloise, mais : « l'Université de Lille », qui, en fusionnant, s'est donné aussi un poids, une attractivité qui était aussi émaillée de questions sur les sujets de financement et d'attractivité du territoire.

Je rappelle simplement en préambule, mais je l'ai dit déjà en Commission, le poids de l'Université de Lille : plus de 123 000 étudiants, cinquième région universitaire, des milliers et des milliers d'étudiants sur Lille, dont on évoque souvent le sort, à la fois dans la presse, qu'elle soit relative au monde étudiant mais aussi à d'autres thématiques, et je pense à la question du logement, à la manière de vivre, à la question de l'emploi, à la question des transitions.

La convention que nous vous proposons ce soir à Lomme et mercredi à Lille traduit à la fois les intentions et le travail des élus, quels qu'ils soient, les élus de nos Conseils municipaux, mais aussi des élus de l'Université, pour travailler non plus en collaboration mais en total partenariat sur un certain nombre de sujets très importants – je les cite, mais j'y reviendrai peut-être un peu plus longuement par la suite –, à la fois sur la place des étudiants dans la ville, concourant à l'attractivité de la ville, parce que le poids des étudiants est très important sur la ville et sur la métropole lilloise – il y a les deux niveaux –, et derrière, il y a aussi les conditions de vie – tout à l'heure, Delphine interviendra peut-être dessus –, les questions du rapport au logement notamment, et je pense parfois à la difficulté de pouvoir se loger à des coûts abordables. C'est vrai pour chacun d'entre nous, et c'est vrai notamment pour les étudiants, et en particulier ceux qui, parfois, ont peu de moyens – je pense notamment aux étudiants boursiers ou à ceux qui sont obligés de travailler pour se

loger. La Ville leur apporte un certain nombre de solutions sur cette question en lien avec l'Université. Je pense à ce qui est discuté souvent à la Ville de Lille avec les logements KAPS, qui permettent d'avoir des actions solidaires avec les aînés notamment.

On peut aussi questionner les questions de santé, de mobilité ou de préparation à la vie active, qui, parfois, obligent les étudiants à travailler. On a bien vu pendant la période du Covid que ces questions étaient premières. Nous avons d'ailleurs été, avec le Maire, souvent interpellés à Lomme et à Lille sur les questions de mobilité et d'accès au numérique, quelquefois – il faut le dire aussi –, sur la manière dont ils pouvaient se nourrir, c'est allé jusque-là.

Ce sont des exemples très précis qui permettent de dire que ces sujets de la place des étudiants dans la ville sont aujourd'hui questionnés par les deux entités pour trouver des solutions pérennes, efficaces, pour conforter à la fois le poids des étudiants dans la ville, mais surtout la manière dont ils activent leurs conditions de vie en étant étudiants dans une ville peut-être généreuse, active, en transition, telle que la Ville de Lille et ses Communes associées.

Deuxième sujet très important, mais certains d'entre vous en seront certainement ravis : les questions de transition, puisque la nouvelle équipe qui a été élue il y a quelques mois pour remplacer le Président CAMART, je pense notamment à Régis BORDET, mais également à Frédéric MOTTE, qui a pris une place éminente dans le dispositif de l'Université et de la Fondation qui travaille à côté, a au cœur de son projet les questions de transition, avec des projets très importants, ce qu'ils appellent « la transition globale » ; cela rappelle l'exercice que nous avons fait avec le Maire et Vincent il y a maintenant sept ans sur la Ville en TransitionS, notamment sur les questions de mobilité, d'économie circulaire, de logement, qui vont permettre de travailler avec ces deux projets pour en sortir le meilleur pour les étudiants et certainement la Ville.

Troisième sujet, on en voit les effets dans la ville de Lille, la ville de Lomme, avec ce qu'on appelle « le territoire apprenant ». Je ne l'ai pas dit, mais nous aurons à la rentrée un nouveau Conseil municipal et communal, dans lequel nous statuerons sur le nouveau Projet éducatif global de la Ville, et notamment « une ville à hauteur d'enfant ». Nous avons écrit avec Charlotte BRUN, mon homologue à Lille, des paragraphes entiers sur cette « ville à hauteur d'enfant » sur le territoire apprenant expérimental. Nous serons accompagnés, d'ailleurs, d'un laboratoire universitaire qui va nous suivre tout au long de ce Projet éducatif global.

Nous souhaitons aussi impliquer les étudiants de manière plus claire et plus nette dans l'accompagnement scolaire dans les écoles, c'est peut-être aussi le rappel des projets KAPS que j'ai mentionnés tout à l'heure, du Plan sciences et du Plan anglais à la hauteur de notre ville et de cette ville à hauteur d'enfant, qui sera le fil conducteur – je vois, au fond de la salle, Olivier SELOSSE qui m'a beaucoup accompagné dans l'écriture de ces projets, à la Ville de Lille et à la Ville de Lomme – de ce partenariat global entre l'Université et la Ville de Lille et les Communes associées.

Enfin, un dernier mot, parce que c'est aussi très important, un quatrième point me paraît à souligner de manière importante : le fait que notre ville reste un territoire accueillant au sens large, c'est vrai pour les étudiants, pour les étudiants étrangers en particulier, c'est vrai avec des actions qui se passent de manière habituelle que je souligne, et je pense notamment au Festival des solidarités internationales, à la question des villes jumelées, puisque les villes universitaires le sont aussi.

Voilà un peu le sort et le contenu de cette convention de partenariat entre la Ville et l'Université, avec un comité de pilotage et une gouvernance tout à fait partagée, qui se mettra en place de manière rapide, avec notamment le nouvel établissement public expérimental qui a été créé début 2021 par la réunion de l'ESJ – cher Roger, toi qui la connais bien –, de Sciences-Po, de l'École d'Architecture et de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup pour toutes ces précisions.

Je donne la parole à Delphine BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Par cette convention, la Ville de Lille et l'Université de Lille souhaitent renforcer leur collaboration, une collaboration déjà ancienne.

À sa lecture, on ne peut ainsi que se satisfaire que les étudiants soient davantage accompagnés dans leur intégration à la vie lilloise par l'accès au logement, aux soins, à une alimentation saine, aux activités culturelles ou sportives, c'est-à-dire ce qui doit permettre à un étudiant de vivre sereinement ses années d'études et de s'épanouir.

Faut-il rappeler combien la situation sanitaire de ces deux dernières années a affecté particulièrement cette catégorie de la population dont on avait déjà constaté une précarisation grandissante les années précédentes ?

Notons également que la Ville de Lille et l'Université de Lille ont la volonté de renforcer leur collaboration afin de faciliter l'insertion professionnelle sur notre territoire, en lien avec le tissu économique local.

Nous ne pouvons que nous satisfaire aussi que l'équipe dirigeante de l'Université ait été élue sur le thème des transitions et fasse du développement durable un élément central de sa réflexion et de son action, que les échanges d'expérience entre les deux partenaires puissent contribuer à un avenir plus durable et écologique.

Nous ne pouvons que nous satisfaire, enfin, de la complémentarité qui s'accroîtra entre élus et universitaires, matérialisée notamment par la tenue de comités de pilotage et techniques, ainsi que par des groupes de travail thématiques, chacun apportant ainsi son regard et son expérience sur les enjeux clefs de notre société. Cette coopération participera au rayonnement européen et international, à la fois de l'Université, mais aussi de la Ville de Lille, et renforcera son dynamisme.

Adhérent totalement à ces ambitions, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

On rejoint ce qu'on a évoqué tout à l'heure dans la motion : la précarité énergétique, la précarité alimentaire des étudiants, est particulièrement interpellante et inquiétante. Effectivement, tout ce qui peut contribuer à leur accompagnement sera bénéfique.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(*La délibération 2022/41 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2022/42 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE, les conventions avec les associations, c'est un peu comme d'habitude...

M. CAREMELLE.- C'est complètement comme d'habitude : 40 associations conventionnées, on a le *listing* présenté en Commission. Cela n'appelle pas de débat particulier, sauf à dire que la transparence est, encore une fois, totale.

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande de parole de Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme apprécie que suite à nos demandes en début de mandat, les éléments nécessaires à l'analyse des demandes de subvention soient maintenant transmis dès la convocation aux Commissions.

Néanmoins, nous souhaitons maintenant augmenter la capacité d'analyse du Conseil quant au vote de la politique de soutien aux associations à l'ouverture de nouvelles associations.

On le sait, les budgets ne sont pas extensibles, Monsieur CAREMELLE l'a rappelé tout à l'heure, et nous souhaitons accompagner les Lommois dans de nouvelles pratiques et proposer à l'ensemble de nouvelles activités tournées vers l'environnement ou, par exemple, les futures technologies. Nous devons nous donner les moyens.

Traiter individuellement chaque demande est bien, mais nous nous devons d'être équilibrés dans nos choix, prêts à soutenir des activités novatrices. Aussi, Faire respirer Lomme souhaite que nous allions vers plus de transparence par le partage d'une synthèse dont le détail pourrait être établi en Commission, en reprenant, par exemple, la part des Lommois/extérieurs ou d'autres choses, cela reste à discuter, ainsi que l'ensemble des demandes des associations reçues et non retenues qui pourraient trouver écho dans notre Conseil et, par l'intermédiaire de notre Conseil, dans la population pour éventuellement les aider dans le cadre de projets de soutien privés.

Nous voterons ces subventions qui restent stables, Covid oblige, pour la plupart d'une année sur l'autre ou s'ajoutent, pour certaines, à des budgets d'associations existants et nous serons attentifs à l'orientation donnée à notre proposition.

Merci.

M. LE MAIRE.- D'abord, une politique municipale, ce n'est pas de la co-construction avec l'opposition. Je veux bien vous écouter, mais nous avons notre politique, c'est la raison pour laquelle nous sommes majoritaires. Madame GODEFROOD-BERRA, qui n'est pas là mais qui nous écoute peut-être, va pouvoir twitter ou mettre sur Facebook ce que je viens de dire.

Par ailleurs, vous croyez vraiment, Monsieur FRANCIN, qu'on ne connaît pas, pour chaque association, quel est le nombre de Lommois ? Vous avez déjà vu les tableaux d'André BUTSTRAEN sur les subventions aux clubs sportifs ? André a un tableau à 12 743 entrées...

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, je demandais simplement une synthèse. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire : vous avez les éléments ; nous, non ; c'est tout.

M. LE MAIRE.- Les éléments, vous pouvez les avoir en posant des questions en Commission... quand vous venez, bien sûr ! Oui, parce qu'à un moment donné, si vous voulez pointer ce qui ne va pas, il y a beaucoup de choses à dire, vous savez ; je veux bien respecter tout le monde, mais si vous voulez pointer ce qui ne va pas... Vous voulez que je vous donne le tableau des présences en Commission et des questions qui sont posées, ainsi que des questions qui sont posées et que vous reposez en Conseil, etc. ? J'ai toujours respecté tout le monde !

Vous m'avez un peu agacé, Monsieur FRANCIN, je ne sais pas si vous l'avez remarqué !

M. FRANCIN.- J'ai vu, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- En l'occurrence, ce n'est pas vous, c'est Madame GODEFROOD-BERRA, qui n'est même pas là, qui a préparé ses tweets à l'avance ou ses messages Facebook à l'avance et qui le fait pendant notre Conseil ! Bref...

M. FRANCIN.- Je vais assumer la communication du groupe, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Oui, ben assumez-la ! Elle est minable, je le redis ! Minable !

En ce qui concerne les subventions aux associations, en matière sportive, je crois qu'on ne peut pas mieux faire, dans aucune ville, que ce que fait André depuis des années : le tableau qui consiste à évaluer comment et pourquoi nous subventionnons les associations sportives. On ne peut pas le faire mieux que ne le fait André, puisque nous avons un tableau, auquel, d'ailleurs, je n'ai jamais tout compris tellement il y a d'entrées – je pense qu'il est le seul à comprendre exactement comment cela marche, mais vous comprendriez sûrement mieux que moi, je n'en doute pas, Monsieur FRANCIN –, mais on sait exactement ce que nous subventionnons, pourquoi nous le subventionnons.

Les délibérations de conventions avec les associations, que nous passons à chaque Conseil quasiment, sont des conventions qui assurent la plus grande transparence de dialogue et de suivi financier entre les associations et nous.

Par ailleurs, vous dites qu'on pourrait peut-être subventionner des associations qui ont des idées nouvelles. Vous pensez qu'on ne subventionne pas des associations qui ont des idées nouvelles ?! Quand Monsieur MOULIN est là, il nous reproche en permanence de donner des subventions de démarrage à des associations qui démarrent, parce que, précisément, ce sont des activités nouvelles que nous soutenons dans la ville.

Sur les nouvelles associations, cela se fait ; sur la transparence, cela se fait ; sur l'équilibre, nous ne rentrons pas dans les Conseils d'administration des associations, bien entendu, mais nous connaissons le pourcentage de Lommois qui sont dans les associations.

Nous ne nous contentons pas de subventionner des associations, nous avons une politique associative ; c'est la raison pour laquelle, contrairement à ce qui est fait dans bien des communes, et je pourrais vous en citer, qui ne sont pas loin d'ici d'ailleurs, nous avons un dialogue avec les associations qui nous amène à travailler avec les associations au nom de l'intérêt général sur la ville de Lomme. C'est d'ailleurs pour cela aussi que nous avons des villes voisines qui nous demandent parfois de mutualiser nos équipements, de mutualiser notre manière de faire, parce que sur leur territoire, le subventionnement aux associations se limite à un chèque qui est donné chaque année mais il n'y a pas de partenariat. C'est pourquoi nous tenons absolument à la manière dont nous le faisons ici !

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Je crois que le tableau de Monsieur BUTSTRAEN est très bien fait sur la partie sportive, mais je ne le comprends pas, il a beaucoup d'entrées, et je demandais une synthèse simplement ; on est d'accord sur votre politique.

Quant à ma demande sur les associations qui n'ont pas reçu de subvention, je pense que le Conseil pourrait faire un écho à ces associations qui cherchent des aides pour se développer que nous ne pouvons pas assumer.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, mais on a ici un adjoint aux associations qui passe son temps à cela, on a un service – combien y a-t-il de personnes dans le service de Valérie – qui ne fait que cela : être à l'écoute des associations ! Nous accompagnons je ne sais combien d'associations chaque année qui viennent nous demander comment nous pouvons les accompagner. Nous avons même mis en place un système d'aide aux associations – parce que ce n'est pas toujours facile – sur leurs démarches administratives, juridiques, notamment les associations qui envisagent d'embaucher des salariés. Nous avons ici un service qui ne fait que cela, être à l'écoute des associations, notamment à l'écoute des nouvelles

associations qui veulent s'implanter à Lomme et que nous accompagnons dans l'ensemble de leurs démarches. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus. On fait le maximum, et on le fait exactement dans l'esprit que vous évoquez et que vous pensez ne pas exister dans cette ville.

M. FRANCIN.- Absolument pas, Monsieur le Maire, je vois que cela existe, donc on va clore, je pense, le débat, puisque c'est un dialogue de sourds.

Merci.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est cela, nous allons clore le débat ; en l'occurrence, c'est moi qui le clos et, effectivement, c'est un dialogue de sourds. Écoutez un peu ce que je vous dis, je vous explique qu'il y a un service qui est exclusivement dédié à cela et je vous explique que toutes les associations qui veulent développer des activités nouvelles dans cette ville sont accompagnées. Cela répond à votre question. Débat clos !

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/42 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/43 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE, toujours.

M. CAREMELLE.- Je souris, parce que j'ai l'impression que je vais rouvrir un peu le débat avec cette nouvelle délibération...

M. LE MAIRE.- Non, mais Monsieur FRANCIN va découvrir que ce qu'il demande, on le fait à Lomme depuis des années !

M. CAREMELLE.- Par exemple, puisque là, on a trois demandes de subventions qui sont un peu tardives, mais nous sommes aussi bienveillants par rapport au calendrier et aux projets, soit parce que les associations viennent nous voir, voient Valérie THOMAS, et nous instruisons leur demande, leur dossier, parfois de manière mêlée avec d'autres associations, soit ce sont des projets que nous pouvons découvrir et qui ne demandent pas de subvention. Le Maire le disait, plus de 200 associations sont aidées, subventionnées, mais ce sont aussi des aides en locaux ; on en parle souvent, parce que c'est presque une caractéristique particulière de la Ville d'avoir des locaux de manière importante. D'ailleurs, on a beaucoup de demandes d'autres associations, lilloises, sequedinoises ou autres, pour venir sur Lomme. D'autres associations dites lommoises, plus de 500, ne demandent pas forcément de subvention, parce qu'elles ont leur vie propre ; on n'est pas obligé, en étant association, de faire des demandes de subvention ou de locaux. En revanche, nous accompagnons toujours et nous recevons toujours les associations qui nous demandent, avec, ensuite, une politique, comme le disait le Maire, associative particulière et tout à fait bienveillante et attentive.

Sur ces trois propositions, il y a une subvention complémentaire pour l'OCCE du Nord pour une école de 583 €. Les deux autres subventions sont une illustration des propos que nous venons de tenir avec le Maire :

- Sentiers Culturels, qui est une nouvelle association, créée par notre intervenant théâtre, Dahmane, autour d'un projet sur l'ancien *shelter*, le chalet des réfugiés de Grande-Synthe, que nous avons à Michelet, projet culturel de rénovation mais aussi de production théâtrale, avec 500 € pour ce projet très particulier de cette nouvelle association qui était d'ailleurs présente au forum au mois de septembre ;

- pour ceux qui aiment le football, et nous sommes quelques-uns autour de la table, nous avons découvert avec une belle surprise qu'il y avait une belle association de supporters lillois : Dogues Pompon's, avec quelqu'un qui habite Délivrance. Nous les avons forcément aidés, puisqu'ils nous l'ont demandé, pas simplement d'un point de vue financier, mais ce soir, nous vous proposons de les aider par une subvention de démarrage de 400 € pour accomplir leur destin de supporters fervents du LOSC.

M. LE MAIRE.- Voilà !

Je n'ai pas de demande d'intervention sur cette délibération. Peut-être que les supporters du RC Lens nous en voudront un peu, je vois Vincent qui opine du chef, mais, Vincent, il suffirait que vous créiez une association des supporters de Lens, nous serions aussi à l'écoute... moins peut-être, mais... *(Rires)*

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/43 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/44 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE.

M. CAREMELLE.- J'attendais que vous me donniez la main. Ceci étant, je sais de source sûre que Monsieur JADOT est fervent supporter de Saint-Étienne et des Verts... Je me demande bien pourquoi, même s'il m'a donné l'explication récemment, mais passons... *(Rires)*

Sans transition, cette délibération propose de verser des subventions exceptionnelles à des associations sportives, notamment pour leurs déplacements :

- 700 € à l'OSML Athlétisme qui s'est déplacé il y a quelques semaines aux Mureaux pour la participation aux Championnats de France sur un budget de 1 368 ;
- 840 € à l'OSML Tir, pour une participation aux Championnats de France de Tir à Besançon ;
- 3 300 € à l'ACSL (Association des clubs sportifs lommeois), nationalement connue – si tu me permets, cher André –, qui organise « la Fête du Sport – Faites du Sport » dans quelques semaines, le 3 septembre, sur un total de 7 000 € pour cette belle Fête du Sport à venir ;
- enfin, 2 000 €, pour un budget très important de 22 500 € – nous en avons parlé tout à l'heure et nous les avons reçus –, pour la Venus Cup, qui fête ses 11 ans les 25, 26 et 2 août à la salle du Parc, avec un tournoi qui promet d'être singulièrement sportif.

M. LE MAIRE.- Monsieur DHELIN, une demande de précision qui me traverse la tête : vous nous apprenez que Monsieur JADOT est supporter des Verts, mais est-ce que tous les Verts supportent Monsieur JADOT ? *(Rires)*

Cela me traverse l'esprit comme cela, d'un coup.

M. DHELIN.- Est-ce que vous supportez toujours vos collègues Socialistes, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Bien répondu, Monsieur DHELIN ! *(Rires)*

M. DHELIN.- On peut parler de votre ancien Président si vous voulez...

M. LE MAIRE.- C'est bien fait pour moi ! *(Rires)*

Monsieur BUTSTRAEN souhaite prendre la parole sur cette délibération.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Sur les deux premières subventions, il est à noter la 10^e place de Joffrey CHENU aux Championnats de marche et une 3^e place aux Championnats de France d'arbalète 10 m mixte pour Nolwenn PAIMBLANC et Didier CARPENTIER.

La troisième subvention concerne l'ACSL ; cette subvention permettra, comme l'a dit Monsieur Olivier CAREMELLE, la deuxième édition de « la Fête du Sport – Faites du Sport » le samedi 3 septembre. Pour rappel, l'année dernière, nous avons voté une aide particulière pour l'ACSL qui avait permis une aide à l'adhésion de 1 479 jeunes lommois âgés de 2-11 ans, et nous avons, dans les dossiers de subvention, vu une augmentation et un retour dans les salles et dans les stades. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, plus de 500 jeunes sont inscrits au club de football SRLD.

Cette année, l'ACSL, outre le fait de continuer à développer le sport santé, a démarré un nouveau projet : le projet pour la recherche de nouveaux bénévoles. D'ailleurs, hier, lors des Arènes, un film a commencé à être tourné avec les bénévoles pour, justement, évoquer le bénévolat sur Lomme.

Enfin, la quatrième subvention vise à permettre l'organisation de la Venus Cup qui se déroule fin août, à une semaine du premier match de D2 pour notre équipe féminine – je ne sais pas si c'est encore à Lomme – qui sera les 3 et 4 septembre. Comme l'a demandé la Vice-présidente tout à l'heure, venez nombreux les supporter !

Comme j'ai la parole, je me permettrai, Monsieur le Maire, comme on a parlé des tableaux de subventions tout à l'heure, de dire que le tableau des subventions n'est jamais figé ; depuis la création de ce tableau avant les années 2000 et jusqu'à ce jour, nous le faisons évoluer grâce aux membres du Conseil d'administration de l'ACSL, ce sont eux qui sont présents sur le terrain et qui sont dans les associations.

La dernière évolution, c'était cette année et elle concernait le développement du sport féminin. Dans peu de temps – nous avons travaillé, mais avec le Covid, malheureusement, nous n'avons pas pu le mettre en place –, il y aura mise en place de fontaines et obligation pour nos clubs de sport de ne plus utiliser de bouteilles plastiques mais des gourdes qu'on pourra recharger dans nos salles de sport. Voilà les critères que nous développons, qui sont au nombre de 36, de mémoire.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur BUTSTRAEN.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(La délibération 2022/44 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour elles.

2022/45 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur CAREMELLE, subventions exceptionnelles sur des projets ou actions particuliers.

M. CAREMELLE.- Oui, des subventions exceptionnelles.

La première est pour une belle association, Planète Jeunes, un peu habituelle et tout à fait rituelle, mais tout à fait importante aussi, puisque c'est une participation au projet « Sorties Familiales ». Vous le savez, malheureusement, beaucoup de familles lommoises n'ont pas les moyens de partir en vacances, et l'association Planète Jeunes finance et monte des projets de sorties pour ces familles. C'est un budget important, qui monte à 9 000 €. Nous proposons d'aider Planète Jeunes à hauteur de 7 000 € pour faire que les jeunes lommois et les jeunes lommoises, les familles simplement, puissent avoir des sorties familiales durant l'été 2022.

Deuxième projet, qui devient aussi un peu habituel mais toujours attendu, l'association a défendu auprès de la Commission des projets d'activités socio-éducatives, notamment des concerts, et en particulier des tributes, ces « reproductions » de groupes existants, notamment à la Maison Folie Beaulieu, avec un groupe de rock métal américain que tout le monde connaît : Linkin Park ; allez voir leur œuvre sur les réseaux sociaux. Ce budget est de 1 530 € et nous proposons une subvention de 800 € pour ce concert à venir.

Troisième projet, là encore habituel, mais qui fonctionne bien, dans un quartier que nous regardons de près, que nous chérissons : Humanicité – « les fenêtres qui parlent », reproduction d'une activité dans laquelle les habitants s'engagent avec Humanicité et la Ville, notamment avec des réalisations de photos, de collages et de peintures qui sont exposées, donc chantier un peu participatif d'un point de vue culturel ; 500 € pour un budget de 1 000 €.

Quatrième projet, l'association « Et vous trouvez ça drôle » Centre régional des arts du cirque (CRAC), qui promeut sous la férule de Delphine BLAS une programmation circassienne « Hors les Murs » – je cite Delphine – en partenariat avec la Maison Folie Beaulieu ou dans les parcs de la ville. Un budget important : 5 000 € pour le CRAC, qui est accompagné fortement par la Ville, aussi bien d'un point de vue financier qu'en bénéficiant de locaux, pour une période qui n'est pas forcément facile pour les associations, et notamment pour le CRAC. La presse en a parlé longuement.

Enfin, deux projets pour le collège Jean Jaurès, autour de projets de cultures urbaines. Le collège Jean Jaurès souhaite construire des projets interdisciplinaires – on l'a évoqué tout à l'heure – autour de la musique et du mouvement hip-hop. Deux classes de quatrième s'engagent dans celui-ci. Nous proposons une subvention de 300 € pour un budget de 2 100 € – c'est hors PAA, pour ceux qui me poseraient la question.

Le dernier projet du collège Jean Jaurès – jamais le dernier pour déposer beaucoup de projets, mais c'est un peu le jeu de leur activité et l'engagement des enseignants –, notamment pour des élèves de latin, des latinistes, de quatrième et troisième, qui partiront sur un voyage à Paris et qui nous feront une restitution d'un carnet de voyage après que celui-ci a eu lieu ; 200 € pour un budget de 4 676 €.

M. LE MAIRE.- Très bien.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur LEROY, Lucas de son prénom.

M. L. LEROY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée est classique et récurrente, mais elle marque l'engagement constant de la municipalité pour soutenir le tissu associatif.

De quoi parle-t-on ?

Des associations à vocation d'amortisseur social et de lutte contre les inégalités comme Planète Jeunes, des associations pour le vivre ensemble et l'embellissement de notre ville avec « les fenêtres qui parlent », des associations pour amener la culture à chaque Lommoise et Lommois avec l'implication du CRAC, de la Maison Folie Beaulieu, et, enfin, des

projets scolaires motivés, ambitieux, pour toujours plus d'expérience et d'ouverture d'esprit à portée de nos écoliers avec le collègue Jean Jaurès.

Dans la droite ligne de son projet politique, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera cette délibération et remercie chaleureusement les associations lommoises pour leur engagement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour les associations, elles le méritent.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/45 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour elles.

**2022/46 MICRO-FOLIE AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE L'ODYSSEE – ADHESION AU RESEAU
MICRO-FOLIE POUR L'ANNEE 2022-2023 – CHARTE D'ADHESION AU RESEAU**

M. LE MAIRE.- Delphine BLAS sur le réseau Micro-Folie.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

À l'automne 2022, dans quelques mois seulement, la Ville de Lomme, les Lommoises et les Lommois, auront la chance d'accueillir au sein de la médiathèque une Micro-Folie.

Une Micro-Folie, pour expliquer simplement, est un musée mobile qui est porté par le ministère de la Culture et par le parc de la Villette – on s'inspire des fameuses Folies du parc de la Villette –, qui rejoint cette notion qu'on a évoquée, que Lucas LEROY vient d'évoquer également à l'instant, d'apporter la culture au plus près des habitants ; c'est réellement la culture qui se déplace et qui sera à portée de main, au sein de l'auditorium de la médiathèque, en proposant une véritable galerie d'art virtuelle, où on pourra voir, profiter, se questionner, s'interroger, sur des collections numériques qui sont celles de grands musées nationaux, du château de Versailles, de l'Institut du Monde Arabe... Ce sont 12 partenaires très prestigieux qui sont engagés dans ce beau projet d'amener cette culture et la découverte des œuvres au sein des territoires et au plus près des quartiers.

Cette Micro-Folie s'installera donc à l'intérieur de la médiathèque, dans l'auditorium ; c'est logique, puisque c'est là que travaillent déjà les équipes du Trinum, et nous avons vu tout à l'heure, par exemple, Noémie, qui accompagnait l'atelier des enfants, qui fait de la sensibilisation et de l'éducation au numérique, il y avait donc du sens à ce que les équipes de la médiathèque et du Trinum, dans ce beau projet du Trinum, puissent travailler ensemble sur cela.

Enfin, cette offre viendra compléter notre offre culturelle, qui est déjà très riche, et je remercie Olivier CAREMELLE d'avoir souligné tout à l'heure notre implication dans le 100 % EAC ; oui, nous voulons que les enfants, le plus tôt possible, puissent être formés à la culture, puissent pratiquer la culture, qu'ils aient des réflexes qu'ils ne perdent pas ; comme on apprend à lire, à écrire, à compter ou à faire du vélo, on doit apprendre cette culture le plus tôt possible et la pratiquer le plus tôt possible et le plus longuement possible également. Ce beau projet vient enrichir notre offre.

Pour accueillir cette Micro-Folie, nous devons adhérer au réseau Micro-Folie, cette adhésion s'élève à 1 000 € par an, et nous devons également approuver la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Madame MORELLI.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le musée numérique, ce sont des centaines de chefs-d'œuvre accessibles, une entrée différente dans le monde de l'art, une belle façon de mêler le numérique et la culture, mais qui ne peut se suffire à elle-même. Cette porte d'entrée originale et moderne sera donc assortie d'actions de création et de médiation tout aussi inventives auprès de tous les publics.

Ce n'est pas un hasard si cette Micro-Folie s'installe au sein de notre si dynamique médiathèque, où la programmation est riche et foisonnante. Cette initiative nationale prestigieuse entre totalement en résonance dans notre ville, où presque chaque jour, l'on peut trouver une proposition culturelle, parce qu'à Lomme, les spectacles et les créations, la musique et la lecture, l'art, la danse, le théâtre, toutes ces propositions de grande qualité s'écrivent avec les habitants dans tous les quartiers.

C'est pourquoi notre groupe votera cette proposition.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Belle initiative que ce réseau Micro-Folie, dans une ville où nous développons le Trinum, qui sera vraiment le poste avancé de l'utilisation du numérique dans tous les domaines, et notamment appliqué à l'art, donc il y a là, vraiment, quelque chose de très intéressant qui est en gestation pour les années qui viennent.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(La délibération 2022/46 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/47 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE COUPE ET COUTURE

M. LE MAIRE.- Madame SEGOND est absente. Qui présente la délibération de Madame SEGOND ?

Delphine BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur le Règlement intérieur de l'École municipale de Coupe et couture.

Nous avons été amenés à procéder à un tout-petit, léger, toilettage de ce Règlement intérieur.

Je voudrais juste profiter de cette occasion pour rappeler que, oui, nous avons la chance d'avoir une École de coupe et couture et qu'au-delà de notre commune, on nous envie l'École de coupe et couture, une École de coupe et couture – on en parlera peut-être dans un prochain Conseil – qui est en pleine évolution et qui s'inscrit pleinement dans notre politique de transition et de « Lomme en TransitionS ».

Ces modifications du Règlement intérieur sont vraiment très légères et n'impactent pas le fonctionnement de l'École. Il s'agit des modalités d'inscription qui se font désormais sur le site de la Ville de Lomme et, pour les cotisations, des règlements qui se font par différentes façons : par chèque, espèce, carte bancaire ou chèques-vacances.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Madame LAPERE.

Mme LAPERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'initialisation et l'approfondissement des activités artistiques et culturelles constituent un axe de développement et d'épanouissement pour tous, et pour la jeunesse en particulier, que notre groupe, Faire respirer Lomme, défend et soutient.

De même, la dématérialisation est un choix de développement et d'ouverture, d'une part, pour l'activité économique, commerciale et associative, ainsi plus visible et accessible du grand public, et, d'autre part, pour les prospects et potentiels membres des associations, non contraints par la nécessité d'un déplacement ou d'horaires d'ouverture pour un achat ou une inscription.

Dès lors que le lien humain reste une alternative pour tous les Lommois, Faire respirer Lomme a toujours défendu l'accès et le développement de l'utilisation d'internet.

Cette délibération va dans ce sens, avec les inscriptions à notre belle École municipale de coupe et de couture désormais possibles via le site internet de la Ville. En effet, tout en portant et en partageant une partie de l'histoire de Lomme, l'école regarde vers demain et mise sur l'avenir en faisant le pari, qui ne peut être que gagnant, de se moderniser, d'être visible et accessible à tous.

Nous saluons vivement cet investissement et cette évolution et voterons naturellement en faveur de cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, et, vous l'avez vu, on pourra payer par chèque désormais ; c'est important. *(Rires)*

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/47 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour cette école, singulière, il n'y a plus beaucoup de vraies écoles de coupe et couture, mais qui développe beaucoup de partenariats et qui est animée par deux dames particulièrement impliquées.

2022/48 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE LILLE ET LA VILLE RELATIVE A L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE

HANDICAP DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

M. LE MAIRE.- Philippe LEMIERE.

M. LEMIERE.- Merci, Monsieur le Maire.

L'UNAPEI a créé le Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité (S3A) en 1998, avec la volonté de rendre accessible la société aux personnes handicapées intellectuelles.

Dès le mois de mars 2021, la Commission « vivre la ville » a travaillé avec les responsables du groupe Malécot/Les Papillons Blancs de Lille, pour obtenir l'apposition de ce pictogramme.

Une charte a été signée par Monsieur le Maire le 9 novembre 2021.

Suite à cela, les représentants de l'association Les Papillons Blancs nous ont présenté une de leurs nouvelles créations : le Pôle Ressources Handicap, qui a pour objectif de favoriser l'accueil d'enfants dans les structures jeunesse de la métropole lilloise. Ce Pôle assure une mission d'accueil, d'information et d'orientation auprès des parents d'enfants handicapés. Ce Pôle est également chargé de sensibiliser, former et accompagner les professionnels des secteurs de l'enfance, petite enfance et parentalité.

La délibération présentée ce jour est un engagement supplémentaire de la Ville pour favoriser l'accès des enfants en situation de handicap, tous handicaps confondus, dans les structures de droit commun de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (hors temps scolaire).

La convention réalisée avec l'association des Papillons Blancs a pour but d'accompagner les enfants et les familles dans leur parcours (information, orientation, élaboration du projet d'accueil), les professionnels (sensibilisation, formation, accompagnement individualisé et accompagnement des parents dans les démarches).

Un plan de formation de 30 personnes au sein des services petite enfance et enfance a été lancé.

L'objet de cette convention n'est pas de remplacer des éducateurs spécialisés par des personnels moins formés, mais d'apporter une formation supplémentaire aux professionnels qui travaillent déjà avec des enfants handicapés.

Pour la Ville de Lomme, permettre l'épanouissement de chaque enfant est une priorité.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville et l'association Les Papillons Blancs de Lille.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

Cela fait écho au travail que nous menons déjà en milieu scolaire : nous accueillons des enfants lourdement handicapés, notamment à l'école de la Délivrance. Il était tout à fait normal que l'on puisse, hors milieu scolaire, prolonger ce travail sur les enfants porteurs de handicap.

J'ai deux demandes d'intervention.

Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet de convention de partenariat entre l'association Les Papillons Blancs et la Ville de Lomme. Nous sommes tout à fait favorables à cette collaboration qui est nécessaire pour une inclusion optimale des enfants en situation de handicap dans les structures municipales et, bien évidemment, la sensibilisation, voire la formation, des professionnels de terrain pour un accompagnement individualisé et adapté est indispensable.

Nous voulions cependant attirer votre attention sur les moyens humains qui pourraient être nécessaires. En effet, les besoins de certains de ces enfants peuvent impliquer une attention très particulière et une présence soutenue de l'adulte à leurs côtés. Ainsi, les moyens humains mis à disposition pourraient devoir être augmentés afin de répondre aux besoins de tous les enfants accueillis, en situation de handicap ou non.

Mais nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je partage ce que vous dites. Effectivement, en termes de moyens humains, il faut que les choses puissent se faire à hauteur de l'enjeu et du besoin.

Monsieur LAURENT.

M. LAURENT.- Nous nous réjouissons de cette délibération qui permet d'agir concrètement pour nos jeunes porteurs de handicap et leur famille.

Notre Ville n'applique pas seulement son souhait d'être inclusive, elle s'engage réellement auprès des associations compétentes pour œuvrer concrètement, et cette délibération en est le parfait exemple. En effet, l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires, extrascolaires ou dans les structures petite enfance soulève parfois des problématiques qui peuvent mettre à mal la qualité de la prise en charge de l'enfant. Il est nécessaire et primordial d'instaurer une réelle collaboration entre les membres de l'équipe éducative et la famille et de pouvoir former le personnel, car les situations sont parfois très difficiles et les équipes dépourvues, tout cela simplement pour garantir un accompagnement de qualité.

Il faut savoir qu'à Lomme, 267 enfants bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et 18 enfants porteurs de handicap avec reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sont accueillis sur les temps périscolaires.

Ainsi, avec Les Papillons Blancs, la Ville permet ici l'accès et l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures et dispositifs municipaux. Nous réaliserons ainsi tous ensemble un accompagnement qualitatif des familles et des enfants porteurs de handicap. Cela va de la formation du personnel à l'accompagnement des

familles dans les démarches, l'évaluation des besoins, l'élaboration du projet d'accueil de l'enfant avec l'équipe éducative. Il est temps d'aller plus loin encore et de mettre en action.

Pour toutes ces raisons et parce que Lomme est une Ville inclusive et solidaire, notre groupe votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAURENT.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention sur cette importante délibération.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/48 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2022/49 MARCHE DE NOËL 2022

M. LE MAIRE.- Nous sommes au mois de juin, mais nous allons parler du marché de Noël, et qui d'autre pour parler du marché de Noël que Madame HARIZI ?

Mme HARIZI.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est avec un réel plaisir que je vous propose cette délibération concernant le marché de Noël 2022.

Souvenez-vous, en décembre 2021, après deux années de crise sanitaire difficile et éprouvante pour chacun d'entre nous, pour les jeunes comme pour les moins jeunes, nous avons proposé aux Lommoises et aux Lommois de renouer avec les festivités, la convivialité et le partage en lançant notre premier marché de Noël en extérieur, et quel succès !

Malgré le froid, environ 10 000 personnes sont venues profiter de la fêerie de Noël sur le parvis Yvon Delaporte, les enfants ont pu jouer, ils ont fait des photos avec le Père Noël, ils ont profité du carrousel. Les familles ont pu découvrir, acheter des cadeaux de Noël artisanaux et locaux. Les familles ont pu aussi profiter des animations quotidiennes et variées, de la présence d'associations lommoises et des artisans lommois.

Durant ce marché de Noël, on a chanté, on a dansé, on a joué, on a prévu nos petits cadeaux de Noël, et tout cela dans une ambiance féerique et magique.

Nous vous proposons donc de renouveler cette belle opération, en modifiant un peu l'organisation pour l'améliorer.

Vous le savez, j'ai le souci permanent de nos commerçants lommois, je les rencontre régulièrement, ils viennent me voir souvent et nous avons toujours à cœur de les accompagner car ils font l'attractivité et la force de notre ville.

D'ailleurs, Madame GODEFROOD-BERRA a émis le regret que la Ville n'associait pas suffisamment les commerçants lors des festivités communales. Eh bien moi, tout comme le Maire, je regrette qu'elle ne participe pas à nos festivités.

M. LE MAIRE (hors micro).- Elle ne vient jamais.

Mme HARIZI.- Elle aurait eu le plaisir de voir, lors du carnaval de juin par exemple, que les cafés aux alentours étaient de la partie avec des terrasses ouvertes et disponibles. Pour rappel, ces cafés, je les avais rencontrés auparavant pour les associer à cet événement.

Elle aurait pu aussi venir déguster une très bonne bière appelée « La Lommoise » et fabriquée dans notre ville.

Alors, oui, tous les commerces ne sont pas toujours présents, mais elle ne sait sûrement pas qu'il est compliqué pour les petits commerçants de payer un salarié supplémentaire pour participer à nos événements.

Mais je tiens à rassurer Madame GODEFROOD-BERRA, nos commerçants, nous les écoutons, nous les accompagnons et nous les associons, et d'ailleurs, j'invite en personne Madame GODEFROOD-BERRA au marché de Noël 2022 pour que je puisse les lui présenter, et comme elle nous regarde sur Facebook, elle pourra certainement tweeter qu'elle accepte mon invitation. Bref...

Suite au précédent marché de Noël, nous avons réalisé un petit questionnaire de satisfaction auprès des exposants et nous avons eu de nombreux retours. Nous avons tenu compte de cette analyse pour améliorer notre marché de Noël.

Cette année, le marché se déroulera du 10 au 24 décembre. Il se composera de chalets de commerce, ainsi que de deux pôles :

- un pôle pour les enfants proposant des animations, une patinoire, des manèges ;
- un pôle avec un podium où se succéderont des concerts et des spectacles mis en œuvre par des associations lommoises et des compagnies professionnelles.

En tout, il y aura 33 chalets. Nous en avons ajouté trois pour privilégier la petite restauration salée, car le marché sera ouvert entre midi et deux.

Alors, mes chers collègues, pour finir l'année de façon féérique et magique, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vivement Noël !

J'ai une demande d'intervention de Madame LEROY.

Mme LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous développer aussi un peu plus le sujet, mais avant de passer à 2022, je voudrais vous faire un petit compte rendu sur le marché de Noël 2021, qui, pour un premier, a été un réel succès.

Sur le marché de Noël, nous avons accueilli 9 760 personnes de plus de 12 ans, contrôlées par les passes sanitaires, 6 439 enfants ont eu la joie de monter sur le carrousel, 821 photos réalisées avec le Père Noël, 123 enfants ont participé aux ateliers et 109 ont participé aux animations numériques. Ce marché a vu passer beaucoup de monde et tout le monde était content.

Ensuite, nous avons décidé de travailler avec le public pour implanter cette patinoire synthétique qu'a nommée Karima et prévoir des animations en direction de ce public d'adolescents, car c'est un public que nous avons beaucoup de mal à toucher, il a été présent uniquement pour accompagner ou soutenir les animations K-pop ou hip-hop.

En revanche, nous conserverons notre zone récréative, c'est-à-dire :

- les photos avec le Père Noël et le carrousel qui ont très bien fonctionné ;
- les ateliers dans le chalet de la famille des lutins ;
- les animations numériques, qui ont touché un public d'enfants et de parents pour Ordiretro,

et imaginerons, pourquoi pas, une après-midi de jeux et de spectacles pour nos enfants.

Nous maintenons le podium des animations, mais nous avons décidé de faire la décoration du site. Nous allons pour cela inciter les locataires des chalets à mettre des illuminations, accentuer la décoration sur la zone commerciale, tout cela en concertation avec les services techniques pour la puissance électrique qui nous a joué quelques petits tours l'année dernière.

Nous aimerions aussi créer une entrée visible plus grandiose, matérialiser une sortie – c'est le souci que nous avons eu : les gens ne trouvaient pas la sortie – et continuer à proposer une décoration développement durable, à l'image de celle proposée par le CLAC.

Pour la communication sur la manifestation, prévoir des affiches en nombre de taille visible sur le site et continuer à remettre dans les écoles des *flyers* pour qu'ils arrivent chez les parents dans le cartable des enfants.

Nous avons aussi l'intention d'étendre le projet :

- inciter les commerçants et habitants à proximité du marché à décorer les vitrines et les fenêtres par des graffeurs amateurs, origamis ;
- travailler avec les enfants des écoles pour la décoration du site ;
- et introduire dans le marché de Noël une référence au Japon, sur laquelle notre médiathèque travaille déjà. Par exemple, nous pourrions vendre du gâteau de Noël, le *kurisumasu keeki* – je n'ai jamais goûté, il paraît que c'est un fraisier –, reproduire un stand japonais, car les Japonais sont très friands d'illuminations, avec des objets à eux, et accueillir un spectacle de marionnettes japonaises et une démonstration d'arts martiaux.

J'aimerais tout de même remercier – j'ai oublié tout à l'heure – deux dames avec qui j'ai toujours beaucoup de plaisir à travailler : Madame Valérie THOMAS et Janique DUFOUR, car elles sont toujours sur le terrain et ont toujours un beau sourire et une belle parole pour tout le monde.

Mme GOURDIN (hors micro).- Il n'y a pas une piste de danse ? (*Rires*)

Mme LEROY.- Pas au marché de Noël.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEROY.

Je voulais juste préciser que le fait que les gens ne trouvaient pas la sortie n'était pas un problème, c'était fait exprès. (*Sourires*)

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Que ceux qui souhaitent adopter cette belle délibération sur le prochain marché de Noël, embelli, renforcé, alimenté et encore plus beau, le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/49 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour le marché !

2022/50 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – EXERCICE 2021

M. LE MAIRE.- Alors là, attention, cela va être tout de suite moins festif... *(Rires)*

... puisque je passe la parole à Claudie LEFEBVRE sur l'approbation du compte de gestion.

Mme LEFEBVRE.- En effet, on redevient un peu plus sérieux, désolée.

Je vous présente ce document qui a été validé par le Trésorier principal de Lille. Ce document sera détaillé dans la délibération qui va suivre au travers du compte administratif.

Il nous faut, juridiquement, toujours approuver ce compte de gestion avant la présentation du compte administratif. Je soumetts donc ce compte de gestion à votre approbation.

M. LE MAIRE.- Le plus important à commenter sera ensuite, bien entendu, le compte administratif. Il s'agit ici du fait que notre Trésorier approuve la manière dont le compte administratif qui suit est structuré au regard du budget qu'on a voté. C'est une délibération, il faut la voter, mais ce n'est qu'un compte de gestion de notre Trésorier.

Je suppose qu'elle est adoptée à l'unanimité ?

(La délibération 2022/50 est adoptée à l'unanimité.)

2022/51 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Le compte administratif, c'est autre chose ; je repasse la parole à Claudie LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, je vais vous parler de ce compte administratif 2021. Encore une fois, l'exécution comptable de l'exercice 2021 a été fortement mouvementée. On l'a peut-être oublié, mais en 2021, on a eu des périodes de confinement successives et une prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Je vous présenterai le compte administratif par le biais d'un PowerPoint ; vous verrez aussi quelques diapositives qui vont s'insérer en ce qui concerne l'analyse climat, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Avant de faire cette présentation et pour ne pas oublier, je présente tous mes remerciements à Messieurs JEDDA et COLLET, qui m'ont aidée à présenter ce soir.

Un retour sur le budget 2021, avec 9 654 104 € de crédits ouverts en fonctionnement, un budget consommé à 92 % et un excédent budgétaire de 767 134 €, qui fera l'objet d'une délibération bien après pour vous expliquer le budget supplémentaire. Une année atypique, je vous l'ai dit, et un taux de réalisation en progression.

Nous abordons le « compte administratif climat ».

Un petit rappel sur la méthodologie I4CE qu'on a appliquée. Je vous avais présenté il y a un ou deux ans – je ne sais plus – sur le budget la méthodologie, avec l'ensemble des lignes budgétaires, fonctionnement et investissement, qui sont analysées sous le prisme du climat de manière qualitative, avec cinq catégories ; elles sont en couleur pour que ce soit plus parlant : vert foncé quand c'est très favorable, vert clair quand c'est plutôt favorable, gris pour le neutre (cela n'a pas d'impact significatif), rouge/marron pour le défavorable et jaune pour indéfini (quand on manque de données méthodologiques).

Nous avons donc cette analyse des dépenses par domaine, avec un montant total – je vous l'ai signalé tout à l'heure – de 8 886 970,12 €, dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

Les dépenses de fonctionnement 2021 par chapitre :

- les charges à caractère général représentent 54,11 %, elles concernent les fournitures et prestations de services ;
- les autres charges de gestion courante représentent 43,89 %, elles concernent les subventions ; dans les subventions, on inclut la subvention au CCAS de 2,5 M€.

On a ensuite un comparatif des dernières analyses climat. Sur ce document, on compare le compte administratif de 2020, le compte administratif de 2021 et, en dernier, le budget prévisionnel 2022. On a pu analyser 82 % des dépenses, parce que tout ne rentre pas dans cette possibilité. On avait précédemment un seuil d'analyse à 20 000 € ; là, on a réussi à descendre à 15 000. Il est vrai qu'à l'époque, quand je vous avais présenté le document, on n'avait qu'un seul critère : l'atténuation.

On va regarder le vert (en bas). Sur 2020, on est à 24 % ; sur 2021, on passe à 25 %. On est à 21 % sur le budget prévisionnel, parce que tout le budget prévu n'a pas été balayé et on n'est pas sur le même critère de balayage avec ce seuil de 15 000 €. On peut comparer 2020 et 2021 : quand on considère 2021, le volume de favorable est un peu supérieur à 2020.

Concernant le montant en jaune (ce qui est indéfini), on a une meilleure qualité d'analyse, on est passé de 1,4 M€ à 998 k€, on progresse ; je ne dis pas qu'on est au top, mais on progresse par rapport à 2020.

Sur les dépenses de fonctionnement, en 2021, on a changé de méthode d'analyse, on est passé à des analyses différentes sur trois critères différents :

- l'atténuation : la dépense permettra-t-elle de réduire ou pas les émissions de gaz à effet de serre ?
- l'adaptation : dans cette analyse, on part sur le prisme du climat qui a déjà changé, il y a des choses sur lesquelles on ne peut plus revenir ; même avec tous les efforts que l'on peut faire, on n'y arriverait pas. Je prends un exemple : les petits parcs que l'on va mettre en place dans un quartier hyperbétonné, c'est du favorable, parce qu'on va considérer que les habitants vont mieux vivre les périodes compliquées
- la qualité de l'air : on voit quand on prend ce prisme si cette dépense va avoir un impact négatif sur la qualité de l'air. Par exemple, la voiture électrique a un impact positif par rapport à la voiture thermique.

Vous voyez ces trois volets qui sont à mettre en parallèle. Le compte administratif de 5 202 k€ est réparti différemment. En atténuation, vous voyez qu'on a un montant très favorable lié à la rénovation des bâtis et à l'éclairage public (nouveau

marché haute performance). Quand on regarde l'adaptation, on est plus dans du neutre, par rapport à la maintenance et gestion du bâti, les abonnements téléphoniques. Sur tout ce qui est indéfini, on n'a pas encore réussi à travailler sur les programmations culturelles et subventions. Pour autant, 82 % des dépenses ont été analysées, et toujours un seuil d'analyse qui a diminué, on est descendu à 15 000 €.

On revient sur les dépenses de fonctionnement, le détail par mission, avec un excédent de 767 133,88 € que je vous ai expliqué tout à l'heure ; les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- enfance et éducation : 12,41 % ;
- performance énergétique : 21,97 % ;
- proximité et solidarité : 31,42 %, avec la subvention au CCAS de 2 525 000 € (dont 850 k€ de subvention de la Ville de Lille en sus des 1 358 k€ que la Ville de Lomme a versés).

Pour la performance énergétique et la rénovation environnementale, les dépenses s'élèvent à 1 952 028 € :

- fluides : 1 247 k€ ;
- marché performant éclairage public : 463 k€ ;
- illuminations : 83 970 € ;
- parc automobile (entretien) : 79 952 €.

Enfance – éducation (12,41 % du montant total des dépenses de fonctionnement) :

- écoles privées : 464 k€ ;
- réforme des rythmes scolaires : 267 823 € ;
- accueils de loisirs été et petites vacances : 124 959 € ;
- restauration scolaire : 23 083 €.

Ressources et moyens (9,96 % du montant total des dépenses de fonctionnement) : téléphonie, assurances, reprographie, affranchissements ; je vous laisse découvrir les chiffres.

Le patrimoine et l'accessibilité (6,65 % du montant total des dépenses de fonctionnement) : 586 937 € pour la maintenance du patrimoine.

Métamorphose paysagère : 545 262 € (6,14 % du montant total des dépenses de fonctionnement) ; dans cette métamorphose, on inclut les espaces verts et le plan propreté.

Le sport représente 4,48 % du montant total, dont 247 400 pour le soutien aux associations sportives.

La culture : 4,39 % du montant total, 389 753 €, avec un soutien aux associations culturelles à 161 052 €.

Action économique et rayonnement/habitat : 230 176 €, soit 2,59 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Nous passons aux dépenses d'investissement, pour un montant total de 4 410 268 € : travaux des bâtiments communaux, acquisitions en équipements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (mobilier scolaire, informatique pour les écoles, matériels divers pour les accueils de loisirs, etc.).

Vous avez ensuite le détail par chapitre :

- immobilisations incorporelles : 4,66 % ;
- immobilisations corporelles : 40,13 % ;
- immobilisations en cours : 55,21 % (2 434 975 €).

Vous avez ensuite un comparatif, dans le même schéma que tout à l'heure pour le fonctionnement. Entre le compte administratif 2020 et le compte administratif 2021, le favorable est passé de 17 % à 45 % et on n'a pratiquement plus d'indéfini. Le neutre était à 1 658 k€ et est passé à 1 926 k€, justement parce qu'on a réussi à mieux détailler l'indéfini, avec, en défavorable, un montant en légère baisse, sensiblement identique.

On a appliqué le même principe avec les trois axes : atténuation, adaptation et qualité de l'air.

Pour ce compte administratif, sur le volet atténuation, en défavorable, vous voyez les achats de véhicules thermiques et les achats de matériel informatique neuf dans les écoles. Les travaux d'accessibilité restent en neutre. En plutôt favorable, on a la végétalisation d'espaces de voirie, par exemple l'avenue de Dunkerque, et en très favorable, la rénovation du bâti pour les toitures, les travaux d'éclairage public (marché haute performance).

Sur l'adaptation, on a un volet assez important par rapport à la maintenance et la gestion du bâti, les travaux sont souvent faits par des entreprises extérieures et on n'a pas trop de critères pour réussir à les évaluer sur ce volet d'adaptation. Avec la vision du climat qui a déjà changé, on est aussi plutôt favorable pour 775 407 € du fait des différentes végétalisations qu'on a pu faire, par exemple Cour Langevin).

Concernant la qualité de l'air, en défavorable, nous avons les achats de véhicules thermiques, qui sont nécessaires aux ateliers. Pour autant, le défavorable représentait 345 302 € dans le volet atténuation, il est à 188 k€ concernant la qualité de l'air. La maintenance et gestion du bâti, petits travaux, pour 2 393 k€, sont en neutre. Dans le plutôt favorable, on a les achats de matériel destiné au prêt ; on a pris l'exemple du fonds médiathèque, ce fonds évitant à chaque particulier d'acheter les mêmes documents, ce sont des documents qui se prêtent, c'est plutôt favorable. En très favorable, nous avons acheté des véhicules électriques.

Les dépenses d'investissement 2021 :

- performance énergétique : 31,39 % ;
- métamorphose paysagère : 18,43 % ;
- sport : 17,54 %.

Vous avez ensuite le détail.

Performance énergétique et rénovation environnementale : 1 384 526 € :

- éclairage public : 360 799 € ;
- maintenance dans les écoles : 325 907 € ;
- chauffage : 194 430 €.

Métamorphose paysagère : 812 668 €, 18,43 % du montant total des dépenses d'investissement :

- aménagement de l'espace public (place Jean Jaurès, avenue de la République) : 417 k€ ;
- jardin public : 126 377 €.

Sport : 17,54 %, avec les investissements dans les différentes salles (salle Deberdt, salle Mitterrie et École du cirque).

Enfance éducation : 12,04 % du montant total des dépenses d'investissement, avec :

- 422,5 k€ de travaux dans les écoles ;
- 40 k€ d'informatisation dans les écoles.

Patrimoine et accessibilité : 11,15 % du montant total des dépenses d'investissement, dont 353 k€ de travaux d'accessibilité.

Culture : 5,02 % du montant total des dépenses, avec une trieuse et le matériel scénique pour la Maison Folie Beaulieu.

Ressources et moyens : 2,53 % du montant total des dépenses d'investissement ; c'est du matériel informatique.

Proximité et solidarité : 53 692 €, avec des travaux sur les cimetières et la vidéoprotection.

Action économique et rayonnement : 0,69 %, 30 291 €, dont de l'achat de matériel pour les animations festives.

J'en ai fini avec le compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Il est vrai que le compte administratif est parfois un peu rébarbatif, mais quoi de plus normal, puisqu'il s'agit de la photographie de notre exécution budgétaire ; il est donc bien normal de passer en revue – passez-moi l'expression – poste par poste comment l'exécution budgétaire a été réalisée, comment nous avons dépensé.

Je regrette que Monsieur LIPOVAC soit absent aujourd'hui, mais Claudie l'a fait, c'est aussi la présentation du budget climatique qui montre de manière pour le coup très claire et très précise, chiffres à l'appui, comment nos efforts dans ce domaine sont couronnés. Ce n'est pas un succès fulgurant, évidemment, dès la première année, mais on voit clairement dans les chiffres que ces efforts fonctionnent et que nous obtenons des résultats en la matière.

J'ai trois demandes d'intervention.

Madame LAPERE.

Mme LAPERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une intervention globale et brève sur toutes les délibérations financières, avec, pour chaque dossier, nos positions de vote.

Le compte de gestion du Payeur ne mérite, comme d'habitude, aucune remarque particulière ; Faire respirer Lomme votera donc pour.

Concernant le compte administratif, qui reflète votre politique municipale, deux remarques.

Nous constatons que le taux d'exécution de la dotation de Lille se monte à plus de 92 %, ce qui témoigne de l'engagement du personnel municipal. Cependant, une bonne exécution ne signifie pas que nous approuvons les politiques menées et surtout ce qu'il manque. Au compte administratif, on peut juger sur des résultats. Or, ils ne sont pas au rendez-vous, nous semble-t-il.

En ce qui concerne le reflet du budget primitif, il montre un manque d'ambition pour l'environnement. Au compte administratif, il n'y a à Lomme que du fonctionnement et on ne parle de l'ancienne place du marché, qui est de l'investissement, qu'en séance, et non sur les documents transmis, qui sont à zéro.

Même si, Monsieur le Maire, vous nous avez fait part de votre position pour la vidéosurveillance précédemment et si les chiffres transmis en début de séance sur la sécurité sont en baisse, on constate un nombre trop faible de caméras mobiles dans la ville, qui ne doivent pas servir qu'à filmer les dépôts sauvages et qui doivent être utilisées aussi pour lutter contre les voitures brûlées, les cambriolages et les *deals* qui ne cessent de se multiplier. Le champ d'action contre ces incivilités serait aidé par la vidéosurveillance.

Nous n'avons pas voté le budget primitif, nous ne voterons donc pas pour le compte administratif, mais eu égard à l'exécution sur ce texte, Faire respirer Lomme s'abstiendra.

Néanmoins, pour avoir une parfaite information financière, il nous faudrait également connaître le taux d'exécution des investissements sur la Ville de Lomme, en demandant aux services financiers de la Ville de Lille de faire une extraction spécifique pour plus de transparence avant la séance de Conseil.

Nous nous abstiendrons également sur la décision modificative n° 1, qui n'apporte que des changements budgétaires très mineurs.

La part pour la propreté (un peu moins de 7 %) et pour la sécurité nous semble encore trop faible dans ce budget, quand les Lommois et Lommoises voient ces aspects se dégrader et réclament plus d'efforts pour une ville propre et sûre.

Nous saluons l'action concernant l'animation de Noël, notamment le marché de Noël et ses illuminations. Cependant, ces aspects positifs ne compensent pas les insuffisances ; c'est pourquoi Faire respirer Lomme votera contre ce budget supplémentaire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LAPERE.

Monsieur DHELIN.

M. DHELIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Petite remarque préliminaire : d'abord, je voudrais remercier aussi Monsieur COLLET et Monsieur JEDDA pour la présentation et, évidemment, notre adjointe, Claudie ; en fait, il serait vraiment bien que nous ayons cette présentation aussi en Commission, parce qu'elle est beaucoup plus éclairante et plus compréhensible que les documents comptables, qui sont des documents comptables, évidemment, donc on comprend pourquoi ils sont présentés comme ils sont, mais ils sont quand même un peu hermétiques, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de tableaux qui correspondent à une commune qui aurait aussi des recettes, donc il y a plein de tableaux qui sont à zéro ; c'est normal, mais ce n'est pas facile à comprendre. Là, on a un éclairage et on a aussi l'explication du travail qui a été mené sur le budget climatique, qui est tout à fait intéressant, mais sur lequel on amènera assez peu de commentaires, parce qu'il faudrait digérer et bien comprendre ces chiffres. S'il est possible, l'année prochaine, que ces tableaux et ces explications nous soient donnés en Commission, ce serait vraiment intéressant, mais je sais bien que les délais ne sont pas simples à tenir. Merci beaucoup.

Sur le fond de ces délibérations maintenant, nous nous abstiendrons sur les délibérations 2022/51 et 2022/53 pour des raisons qui sont liées.

D'abord, parce que ces délibérations concernent la réalisation du budget 2021 et la modification du budget 2022 ; nous n'avons pas voté ces budgets, donc en toute logique, nous ne voterons ni leur modification ni leur réalisation.

Au-delà de cette logique politique, il y a évidemment des raisons plus profondes.

Pour la réalisation du budget 2021, nous avons approuvé les politiques sociales, éducatives et culturelles et nous continuons à les soutenir dans toutes les délibérations qui les concernent ; nous sommes constants sur nos convictions.

Nous avons regretté à l'époque l'absence d'un plan d'investissement pour l'isolation thermique de nos bâtiments municipaux, investissement très rentable avec une hausse prévisible des factures de chauffage, avions-nous dit à l'époque. 18 mois plus tard, les hausses de factures de chauffage sont bien plus importantes que ce que nous avons craint et imaginé et une bonne partie du budget supplémentaire 2022 leur sera consacrée : si nous avons bien lu les chiffres, plus d'un quart. Chacun sait que cela ne va pas s'améliorer.

Nous risquons ainsi d'être condamnés à voter chaque année un budget supplémentaire pour compenser toujours plus les factures de chauffage. L'isolation de notre patrimoine permettrait de limiter rapidement ces augmentations et d'investir dans d'autres domaines, comme l'environnement, la biodiversité ou les espaces verts. L'investissement dans la sobriété et l'efficacité énergétique est un investissement qui ramène de l'argent et qui en ramènera de plus en plus quand les factures vont augmenter.

Par ailleurs, nous avons noté en décembre dernier qu'un diagnostic énergétique de notre patrimoine serait présenté lors de ce Conseil de juin ; c'est Monsieur LIPOVAC qui nous avait donné cette information. Ce diagnostic n'est pas à l'ordre du jour, nous attendrons donc encore un peu, mais comme on dit en parlant du climat, « quand c'est plus tard, c'est parfois trop tard ». Il nous reste trois ans, 2025, pour inverser nos émissions de gaz à effet de serre avant que les effets climatiques soient irréversibles, trois ans pour réduire nos consommations de gaz et de pétrole ; c'est maintenant et c'est la priorité d'isoler et de réduire nos consommations.

Enfin et pour finir, Monsieur le Maire, vous m'avez tout à l'heure souhaité mon anniversaire, je voudrais en partager un autre avec vous, que nous partageons pour le coup : il y a exactement 20 ans, jour pour jour, nous avons ici adopté la première délibération sur l'Agenda 21 lommois, qui était le début d'une démarche sur la réduction de nos gaz à effet de serre, sur notre combat pour développer la biodiversité et sur le fait d'écologiser un certain nombre de politiques. 20 ans plus tard, beaucoup de choses ont été faites, l'héritier de cette délibération est évidemment « Lomme en TransitionS », dont nous avons voté la délibération cadre. Pourtant, je pense qu'il y a 20 ans, on s'était dit qu'en 2030, on arriverait à la neutralité carbone et on s'était imaginé qu'on y arriverait. Aujourd'hui, on voit bien, à Lomme comme ailleurs, que ce sera une chose très difficile, que cela va amener des contraintes, des changements de mode de vie pour les uns et les autres.

On voit dans la présentation du budget climatique, de ce qu'on a pu en comprendre, parce que c'est quand même un domaine compliqué, qu'évidemment, dans l'étude et dans l'analyse des résultats, c'est très intéressant, qu'il y a une évolution, elle n'est quand même, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, pas phénoménale et que le temps qu'il nous reste, malheureusement, est compté.

À la fois j'ai envie de fêter cet anniversaire, ces 20 ans d'Agenda 21 pour la Ville, et j'espère qu'au prochain anniversaire, dans 10 ans, nous pourrions fêter la neutralité carbone de cette ville, mais il y a encore beaucoup à faire.

Merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur DHELIN.

Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Merci, tout d'abord, à notre amie Claudie LEFEBVRE pour le travail réalisé, mais je veux aussi saluer le professionnalisme des services qui l'entourent dans ce domaine compte tenu du contexte compliqué et mouvant.

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale, parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire, il traduit les réalisations effectivement menées dans le fonctionnement, ainsi que dans l'investissement, et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la commune. C'est un exercice de transparence, un moment de vérité en matière de gestion. Il reflète avec précision et exactitude la manière dont l'équipe municipale majoritaire gère la Ville.

Si ce compte administratif est significatif d'une certaine reprise d'activité, cette année 2021, Claudie l'a dit, est restée atypique en raison de la crise économique et sociale due à la pandémie, une crise qui va peser encore fortement et de manière durable sur le fonctionnement et le budget des communes.

Bien évidemment, les différentes périodes de confinement, les retards de chantiers, les retards d'approvisionnement ont impacté nos réalisations, mais malgré ces difficultés importantes, nous avons maintenu le cap en termes d'investissement, son taux de réalisation passant de 58,36 % en 2020 à 67,72 % cette année.

Avec un taux de réalisation à 92 %, le résultat de la section de fonctionnement atteste, d'une part, d'une maîtrise de la dépense publique et, d'autre part, réaffirme bien nos priorités en faveur de l'enfance et l'éducation, la solidarité, la rénovation énergétique, la culture, le sport et, bien évidemment, le soutien aux associations.

Le « quoi qu'il en coûte », cette formule chère au Président de la République, ne vient pas, hélas, à la rescousse des collectivités locales, bien au contraire, puisque son programme présidentiel demandait 10 Md€ d'économie aux collectivités locales durant son mandat, alors que les besoins de nos concitoyens n'ont jamais été aussi importants et que les moyens alloués pour l'adaptation au changement climatique sont dramatiquement insuffisants.

À titre d'exemple encore, le bouclier tarifaire énergétique mis en place par le gouvernement afin de limiter la hausse très importante des coûts de l'énergie pour les particuliers n'est pas accordé aux collectivités locales qui pourraient subir des hausses de 30 à 400 % selon une étude de l'Association des Maires de France.

En conclusion, malgré cette pandémie qui a impacté une fois de plus cet exercice budgétaire, ce compte administratif confirme la bonne gestion financière de notre Commune, et ce, sans recourir à l'augmentation des impôts.

Notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc ce compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur GRILLET, d'avoir rappelé le contexte qui a présidé à cette exécution budgétaire telle qu'elle est présentée aujourd'hui.

Je vais laisser la parole à Claudie, mais deux ou trois remarques en préambule.

Madame LAPERE, vous revenez sur la vidéosurveillance, vous me dites qu'il n'y en a pas assez, mais il n'y en a pas assez par rapport à quoi, par rapport à qui ? Par rapport à votre programme, peut-être, mais, vous savez, je ne suis pas le seul à dire que la vidéosurveillance sur l'espace public est inutile. La Cour des comptes, qui n'est tout de même pas un repère de gauchistes – je vous enverrai un certain nombre d'éléments –, qui a fait plusieurs études, dans plusieurs

collectivités, notamment en région lyonnaise, atteste de l'inutilité de l'investissement en vidéosurveillance au regard des résultats qui sont infinitésimaux.

Je vais vous faire parvenir, mais vraiment en toute objectivité, et ce ne sera pas très difficile, car je les ai fait parvenir il y a deux ou trois semaines à un habitant qui m'interpellait sur le sujet, plusieurs documents issus de plusieurs sources (universitaire, Cour des comptes, Chambre régionale des comptes), donc des études vraiment non marquées politiques, qui se succèdent depuis des décennies pour attester vraiment ce que je viens de vous dire en ce qui concerne l'efficacité de la vidéosurveillance sur l'espace public.

Ce n'est pas un positionnement idéologique de ma part, cela s'appuie aussi sur une réalité attestée depuis très longtemps. On peut crier « vidéosurveillance, vidéosurveillance »... La vidéosurveillance est un marché, Madame, et je vous mets ma main au feu que dans deux ans, trois ans, votre groupe viendra ici, au Conseil municipal, expliquer que la vidéosurveillance n'est plus assez efficace et qu'il faut passer aux drones, comme l'a déjà demandé Monsieur ESTROSI à Nice ; fort heureusement, le Conseil d'État a refusé. Vous verrez, ce marché de la sécurité, qui fait tourner des boutiques de manière formidable financièrement, est un puits sans fond, et demain, après-demain, pour des raisons de positionnement idéologique, vous viendrez réclamer que notre police municipale soit équipée de drones, et quand il y aura une nouvelle avancée technologique, votre groupe réclamera la même chose, parce qu'il faudra toujours aller plus loin, plus fort, en la matière.

Fatima DESCAMPS, qui est ma Directrice de cabinet, doit avoir encore tous les éléments qu'on a envoyés récemment, de synthèse, mais qui, pour le coup, ne sont absolument pas marqués politiquement, qui attestent de cela. Je vous laisserai vous faire votre avis sur la base de ces éléments, mais dire qu'il n'y a pas assez de vidéosurveillance, il n'y en a pas assez par rapport à quoi ?

Je vous en prie.

Mme LAPERE.- Si je puis me permettre, c'est aussi pour rassurer les Lommois et les Lommoises ; ce n'est pas que le groupe Faire respirer Lomme, c'est aussi une demande des habitants.

M. LE MAIRE.- Là aussi, Monsieur FRANCIN nous parlait tout à l'heure de son impression. La réalité, chiffres de Monsieur DARMANIN, est que sur tous les postes, les faits de délinquance baissent à Lomme, et sur certains postes, de manière considérable. L'impression, la demande, la pression politique – « il faut que »... C'est comme en économie : en économie, cela fait des années qu'on nous explique qu'il n'y a pas d'autre choix que les politiques libérales, il n'y a pas d'autre moyen que la politique de l'offre, ce n'est pas possible autrement, il n'y a pas d'autre moyen que de supprimer les APL d'un côté, mais de supprimer aussi l'impôt de solidarité sur la fortune, il n'y a pas d'autre moyen que de baisser l'impôt pour les très grands groupes multinationaux, etc. Eh bien si, il y a d'autres moyens de faire les choses, moins idéologiques, plus pragmatiques !

M. FRANCIN.- Monsieur VICOT, excusez-moi...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas souvenir de vous avoir donné la parole, Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Excusez-moi, Monsieur VICOT, mais les APL, cela avait été voté par le gouvernement précédent.

M. LE MAIRE.- Non... Il faut suivre un petit peu l'actualité, Monsieur FRANCIN ! (*Rires*)

La baisse des APL, ce n'est pas le gouvernement précédent, et on pourrait faire un petit calcul sur ce qui vient d'être annoncé par le gouvernement Borne 2 – « Borne » comme borne de recharge électrique, Monsieur FRANCIN –, tous ceux qui se sont vu supprimer 5 à 10 € d'APL, notamment les étudiants, se souviennent bien que c'était il n'y a pas très longtemps, rassurez-vous !

Vincent, je n'ai pas voulu présenter le diagnostic en l'absence de Jean-Christophe LIPOVAC, donc il sera présenté la prochaine fois. Il est prêt, il est finalisé, mais je n'ai pas voulu le présenter en son absence, on a déjà présenté le budget climatique sans lui. Ce sera fait, c'est prêt, mais la prochaine fois ; cela aurait été incorrect quand même de préempter une bonne partie de sa délégation en son absence, c'est donc volontairement que je n'ai pas voulu le présenter ici.

Je suis d'accord, les gros investissements en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal arriveront dans les années qui viennent, parce qu'un mandat se déroule sur plusieurs années :

- le LCP Délivrance ; il y a des travaux cet été, c'est un petit équipement ;
- derrière, André le sait – mais où est passé André ? On a perdu André ! Mais son manteau est là, donc je présume qu'il n'est pas très loin –, il y a un énorme travail à la salle du Parc, qu'on est en train de reconfigurer précisément dans cette optique de rénovation énergétique ;
- les Tisserands – vous connaissez, Vincent, les lieux –, très complexe, très onéreux, mais on prépare tout cela dans cette optique, précisément, d'avoir une rénovation énergétique la plus efficace possible ;
- la Maison des Enfants ; le surcoût rénovation énergétique de la Maison des Enfants se compte en millions, mais on le fait et c'est normal.

Les gros investissements de rénovation énergétique du patrimoine communal arrivent, ils commencent en 2022 avec le LCP Délivrance et se dérouleront jusqu'à la fin du mandat où on terminera avec la Maison des Enfants qui sera livrée – on a d'ores et déjà six mois de retard, ce sont les chantiers, on avait dit fin 2024 – plutôt premier semestre 2025, les Tisserands, tout cela sera livré avant la fin du mandat ; c'est énorme ! Très sincèrement, entre le début du mandat il y a deux ans et les chiffres qu'on a aujourd'hui, il y a des *gaps*, mais on va le faire.

Il y a un bâtiment du patrimoine communal où, je le dis, on ne pourra pas faire la rénovation énergétique très vite, ni même dans ce mandat : l'église du Bourg ; c'est un patrimoine qui tombe en ruine, donc on n'en est même pas à la rénovation énergétique, et la simple solidification coûte 2 M€.

Au prochain Conseil, Jean-Christophe LIPOVAC présentera ce diagnostic qui est prêt, je n'ai pas voulu préempter sa délégation en son absence sur un sujet comme celui-là, et les gros investissements arrivent là sur les énormes bâtiments du patrimoine communal : Maison des Enfants, Tisserands, salle du Parc, LCP.

C'est un effort nécessaire, un effort urgent, et on va dégager les moyens, comme nous nous y sommes engagés.

Je n'ai plus d'intervention... Pardon... Claudie.

Mme LEFEBVRE.- Moi non plus je n'ai plus d'intervention, je pense que Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions. On va peut-être passer aux délibérations qui suivent, mais je pense qu'il faut d'abord voter celle-là...

M. LE MAIRE.- On va peut-être voter quand même, si cela ne t'embête pas trop, Claudie.

Je sou mets le compte administratif au vote.

Que ceux qui souhaitent l'adopter le manifestent en levant la main. (*La majorité municipale.*)

Abstentions ? (*Monsieur DHELIN, Madame DELEPLANQUE, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur J. LEROY, Madame GODEFROOD-BERRA (pouvoir), Madame LAPERE et M. FRANCIN.*)

(*La délibération 2022/51 est adoptée.*)

2022/52 DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. LE MAIRE.- Claudie, rapidement peut-être, les DM.

Mme LEFEBVRE.- Oui, rapidement, il s'agit d'une délibération de modification de crédits, des décisions modificatives qui sont des jeux d'écritures.

On vous a présenté en Commission une DM de transfert de charges, une DM en investissement et une DM en fonctionnement.

Rapidement, en transfert de charges, la Ville de Lomme reversera 511 360 € à la Ville de Lille.

En investissement, nous avons 494 543 € qui sont des ajustements qui correspondent à l'avancement de travaux sur différents dossiers pour : les travaux de reconstruction du local des Pêcheurs, des frais d'études relatives à la salle du Parc, des travaux de sécurisation de l'église du Bourg, 190 000 € pour l'acquisition de locaux dans le quartier de la Mitterrie – dont on a parlé aussi tout à l'heure – et 245 000 € pour des travaux d'aménagement, notamment l'ex-gare SNCF.

Nous avons aussi une DM en fonctionnement avec des ajustements budgétaires, des échanges de lignes par rapport au budget technique voté au mois de janvier.

M. LE MAIRE.- Merci, Claudie.

Que ceux qui souhaitent adopter cette décision modificative le manifestent en levant la main. (*La majorité municipale, Monsieur DHELIN, Madame DELEPLANQUE, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur J. LEROY.*)

Abstentions ? (*Madame GODEFROOD-BERRA (pouvoir), Madame LAPERE et M. FRANCIN.*)

(*La délibération 2022/52 est adoptée.*)

2022/53 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

M. LE MAIRE.- Claudie, le BS ; du coup, on en connaît les tenants, les aboutissants et même le montant, donc cela devrait aller vite.

Mme LEFEBVRE.- Je vous présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2022, qui prend en compte pour la section de fonctionnement l'affectation du différentiel dont on vous a donné le montant tout à l'heure, en effet : 767 133,88 €.

Ce budget supplémentaire permet à la Ville d'ajuster les prévisions relatives à la consommation de fluides – Vincent en parlait tout à l'heure – suite à l'augmentation des coûts à venir.

La Ville de Lomme a souhaité harmoniser ce réajustement à la hausse de plus de 15 %, soit 202 334 €.

Par ailleurs, 200 k€ sont prévus pour renouveler l'organisation du marché de Noël à Lomme, avec des prestations complémentaires par rapport à l'an dernier – dont on a parlé aussi précédemment.

Les 300 k€ restants sont affectés, pour les grandes masses, à hauteur de :

- 75 k€ pour la culture ;
- 23 k€ pour l'éducation ;
- 44 k€ pour le patrimoine et l'accessibilité ;
- 151 k€ pour les ressources et moyens.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Claudie LEFEBVRE.

Je soumetts ce budget supplémentaire au vote...

(Retour en séance de Monsieur BUTSTRAEN)

Bonjour André ! *(Rires)*

On te cherchait, on a eu peur ! Je parlais de la salle du Parc tout à l'heure, et j'allais dire : « Ce n'est pas André BUTSTRAEN qui va me contredire, on va faire une belle rénovation », j'ai dit : « Ce n'est pas André... » et André n'était plus là, donc on a eu peur, on s'inquiétait.

M. BUTSTRAEN (hors micro).- Je vais bien.

M. LE MAIRE.- Je vais bien, tout va bien !

Que ceux qui souhaitent adopter le budget supplémentaire le manifestent en levant la main. *(La majorité municipale.)*

Abstentions ? *(Monsieur DHELIN, Madame DELEPLANQUE, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur J. LEROY.)*

Qui vote contre ? *(Madame GODEFROOD-BERRA (pouvoir), Madame LAPERE et M. FRANCIN.)*

(La délibération 2022/53 est adoptée.)

2022/54 PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE – REMISES GRACIEUSES

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE toujours : prestations extrascolaires, périscolaires – remises gracieuses.

Mme LEFEBVRE.- Une délibération classique de remise gracieuse concernant une famille pour un montant de 423 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/44 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour elle.

2022/55 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2022

M. LE MAIRE.- Claudie, l'actualisation des tarifs des services municipaux.

Mme LEFEBVRE.- Nous actualisons les tarifs pour une application au 1^{er} juillet 2022. Les modifications apportées concernent : la restauration scolaire, la garderie éducative et les ALSH, les classes de découverte et la piscine municipale.

Les tarifs qui évoluent subissent une augmentation inférieure ou égale à 1,5 %. Je rappelle que le taux d'inflation national 2021 est de 1,6 %. Les autres grilles restent inchangées.

M. LE MAIRE.- Merci, Claudie.

J'ai une demande d'intervention... Non, pardon, Monsieur THERY a retiré sa demande d'intervention...

M. THERY.- Je peux dire deux mots si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Je ne force personne.

M. THERY.- Simplement pour dire qu'on s'aperçoit une fois de plus que la Municipalité s'évertue à limiter au maximum les augmentations ; quand on sait la baisse du pouvoir d'achat de toutes les familles, et notamment des lommoises, on ne peut qu'apprécier ce fait.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur THERY, c'est tout à fait vrai.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/55 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/56 AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Claudie, les ravalements de façades.

Mme LEFEBVRE.- Délibération classique aussi, que je vous présente pratiquement à chaque Conseil.

Dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité énergétique, la Ville s'engage auprès des propriétaires les plus modestes à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées.

Il est demandé ce soir l'attribution de 29 158 € pour les aides à la rénovation de l'habitat et de 3 225 € pour les primes de ravalement de façades.

M. LE MAIRE.- Merci.

Cécile MESANS voulait dire un mot là-dessus.

Mme MESANS.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La Ville de Lomme s'engage, à travers sa politique de « Lomme en TransitionS », à lutter contre la précarité énergétique, la stratégie climat et la ville bas carbone.

Avec la hausse des coûts de l'énergie, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens de se chauffer correctement ou se ruinent pour le faire, avec de graves conséquences sur leur santé et leur budget.

L'habitat durable consiste à proposer un habitat plus sain, respectueux de l'environnement et qui permet d'économiser l'énergie par des solutions techniques et technologiques innovantes.

Pour lutter contre la précarité énergétique, un premier enjeu est d'aider les ménages modestes à réduire leur consommation grâce à la réalisation d'opérations d'économie d'énergie dans leur logement. Le ravalement de façade permet également de diminuer tangiblement les pertes thermiques. C'est pourquoi la Ville de Lomme octroie des aides financières aux propriétaires afin de les inciter à rénover leur logement de façon performante et durable. Ces aides financières de la Ville peuvent être complétées par d'autres subventions, comme l'ANAH, la MEL et la Maison de l'habitat durable de Lille.

Par cette délibération, la Ville de Lomme démontre son attachement constant à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

En conclusion, notre groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Et je m'en réjouis !

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.
(La délibération 2022/56 est adoptée à l'unanimité.)

Merci les ravalements de façades !

**2022/57 RENOUELEMENT DU MARCHE DE PAINS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE
DES ENFANTS ET DE CRECHES, POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE
LILLE, HELLEMES ET LOMME – LANCEMENT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

M. LE MAIRE.- Isabelle CAMBIER, vous allez nous parler du marché des pains.

Mme CAMBIER.- Oui, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Lors du dernier Conseil, on a adopté le renouvellement pour différentes denrées : fruits, légumes, produits laitiers, céréales, pâtes ; ce soir, c'est au tour du pain, pour fournir les jeunes convives, à l'école et en crèche, pour les trois Communes associées.

Le marché actuel arrive à échéance le 22 septembre 2022.

Pour rappel, les cantines et crèches fournissent 14 000 repas tous les jours, 2 500 les mercredis, 3 500 pour les centres de loisirs ; ce sont des marchés importants.

Ils entrent également dans le cadre du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), qui fixe pour 2021 25 % de produits qualifiés de SIQO. On a atteint en 2021 ces 25 % ; en 2022, ce sera 50 %.

Ce marché est un appel d'offres européen pour deux ans, renouvelable une fois, soit quatre ans en tout. Il comporte trois lots :

- un lot « pains et baguettes fraîches » pour 70 k€ ;
- un lot « pains précuits et longue conservation » pour 90 k€ ; comme il y avait eu une question en Commission, je précise que ce lot concerne des petits pains précuits pour les jours de rentrée et du pain viennois lors des périodes de vacances scolaires ;
- un lot « pains frais et précuits issus de l'agriculture biologique », lot le plus important.

À travers cette délibération, il est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER le lancement de ces marchés ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces de ces marchés une fois que la Commission d'appel d'offres se sera prononcée.

M. LE MAIRE.- Tel un personnage historique connu, Madame CAMBIER multiplie les pains ! C'est magnifique !
(Rires)

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/57 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/58 FOURNITURE DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À DESTINATION DES SERVICES DE LA VILLE DE LILLE, DE SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMMES ET DE LEURS CCAS

M. LE MAIRE.- Isabelle CAMBIER toujours, les vêtements professionnels pour nos agents.

Mme CAMBIER.- Des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, à la fois pour les trois Villes associées et pour les CCAS, un marché de deux ans, renouvelable une fois, pour un montant d'un peu moins de 4 M€.

On a 13 lots sur ce marché pour habiller des pieds à la tête l'ensemble des agents qui nécessitent des tenues spécifiques (le protocole, l'accueil, la police, les espaces verts, la cuisine) ou des équipements de sécurité dans les missions quotidiennes (chaussures renforcées, bouchons d'oreilles, gilets fluo, casques, protections articulaires).

Cela représente à peu près 200 agents à vêtir.

Ces achats rentrent également dans le cadre du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables et répondent à la loi AGECE ; il s'agit à la fois d'acheter des vêtements et des chaussures issus du réemploi

et d'intégrer le recyclage des vêtements et des chaussures usagers en proposant des reprises ou de la valorisation de ces différents vêtements et chaussures.

Il est demandé également à Monsieur le Maire de pouvoir lancer le marché et de signer ensuite les pièces afférentes à ce marché.

M. LE MAIRE.- Merci.

Si tout le monde est d'accord pour que nos agents soient bien habillés, je pense que nous pouvons voter cette délibération à l'unanimité.

(La délibération 2022/58 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour eux.

**2022/59 MARCHE PRESTATIONS D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT
LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES
ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME – RENOUELEMENT DU MARCHÉ –
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

M. LE MAIRE.- Isabelle CAMBIER toujours, sur le marché de prestations d'insertion et de qualification pour la propreté publique.

Mme CAMBIER.- Il s'agit du marché de nettoyage des espaces publics Lille, Lomme et Hellemmes.

Ce marché expire au 1^{er} avril 2023.

On est sur un montant élevé : 2,5 M€. On est quand même en marché à procédure adaptée parce que c'est un marché d'insertion. Pour le lot de la Ville de Lomme, on est à un montant de 135 000 € pour quatre ans.

Il est demandé de pouvoir renouveler ce marché en autorisant Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai deux demandes d'intervention.

Madame LAPERE.

Mme LAPERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme se demande s'il n'y a pas méprise sur la prestation objet de ce marché relancé pour quatre ans. Nous comprenons qu'il s'agit d'une prestation d'accompagnement professionnel et de formation plutôt que d'une prestation de nettoyage de la voie publique proprement dite, mais nous n'en sommes pas certains, car la rédaction est vraiment confuse.

Le montant indiqué nous conforte dans cette compréhension, car 535 k€ pour quatre ans pour la propreté de Lomme, cela nous paraît vraiment faible, cela représente quatre ETP par an.

Un complément d'information aurait permis une clarification et évité cette méprise.

Pouvez-vous nous indiquer les moyens complémentaires dédiés à la propreté ? Quels sont les moyens d'accompagnement et de contrôle de la prestation par les services municipaux ? De plus, nous aimerions connaître le nombre de kilomètres de voirie à Lomme ; c'est le bon indicateur pour savoir si les moyens humains et matériels sont adaptés.

Le groupe Faire respirer Lomme vous propose de mettre en place des correspondants propreté dans les quartiers pour les Lommois ne maîtrisant pas le numérique, en plus de l'application TellMyCity® ; cela permettrait d'avoir des relais locaux identifiés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Plusieurs dispositifs existent pour lutter contre le chômage de longue durée et l'exclusion du marché du travail de certaines populations fragilisées. C'est dans ce sens que Lille, Lomme et Hellemmes se saisissent des commandes publiques pour impulser des parcours en faveur de la cohésion sociale. Depuis 2019, en complément de l'accompagnement des structures d'insertion, la Ville offre un soutien, un appui aux formations des salariés ou l'insertion selon leurs besoins.

Ces prestations d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de notre ville expirent en 2023.

Pour la majorité de ces salariés en insertion, et en particulier les plus éloignés de l'emploi, ce levier d'accompagnement les aide à acquérir de nouvelles compétences et/ou résoudre certaines difficultés sociales.

À Lomme, nous souhaitons poursuivre cette démarche pour quatre ans auprès des plus fragiles. Par conséquent, notre groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'allais vous répondre ce que Bouchta vous a répondu : ce sont des entreprises d'insertion, avec des personnes qui sont éloignées de l'emploi qui sont accompagnées et qui font ce travail. Il n'y a pas de complément à cela ; ce sont eux qui sont le complément. Nous faisons appel à cette entreprise d'insertion en complément des services municipaux ; nous avons le service de la propreté publique, et parce que nous avons constaté que c'était insuffisant – vous avez raison, la ville fait 1 000 hectares ; ce ne sont pas 1 000 hectares de voirie urbaine, mais 1 000 hectares néanmoins –, cette entreprise d'insertion intervient en complément des services de la propreté publique.

Isabelle, souhaitez-vous apporter quelques compléments d'information ?

Mme CAMBIER.- Non, Monsieur le Maire, votre réponse est très complète. Il est dommage que Madame LAPERE n'ait pas posé la question en Commission, on aurait pu apporter peut-être quelques éclairages chiffrés, notamment sur les kilomètres traités.

M. LE MAIRE.- En effet, les kilomètres, je ne sais pas ; la ville fait 1 000 hectares, c'est la moitié de la ville de Lille qui fait 2 000 hectares. Je ne sais pas... Je ne sais pas si quelqu'un le sait d'ailleurs. On pourrait peut-être se renseigner.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/59 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/60 SOUTIEN A L'ACTION ET AUX DISPOSITIFS PORTES PAR « LILLE AVENIRS » – SUBVENTION 2022

M. LE MAIRE.- Enfin, Bouchta, dernière délibération, sur le soutien aux dispositifs « Lille Avenirs ».

M. DOUCHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lomme soutient « Lille Avenirs » pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Ce soutien a été concrétisé par la subvention que nous avons votée au dernier Conseil.

L'association « Lille Avenirs » porte aussi d'autres dispositifs, dont :

- le CLAP (Comité lillois d'aide aux projets), qui permet à des jeunes de 18 à 30 ans de bénéficier d'un accompagnement pour créer leur entreprise ou porter un projet culturel, sportif ou humanitaire ;
- le CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes), qui informe les jeunes sur les solutions de logement et sur les démarches à effectuer pour y accéder ;
- des projets culturels ; l'association « Lille Avenirs » a initié de nouvelles actions collectives à dimension culturelle et citoyenne.

Pour accompagner les jeunes dans ces dispositifs, la Ville de Lille soutient l'association « Lille Avenirs » en lui accordant une subvention.

Aussi il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention établie entre la Ville et l'association.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUCHI.

Madame SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Ce sera la dernière intervention ce soir et, en fait, je vais faire un petit effet balayage de l'ensemble des politiques qui ont été abordées ce soir.

M. LE MAIRE.- Balayons, balayons !

Mme SERGHERAERT.- La Ville de Lomme, au travers de cette délibération, fait le choix d'accompagner au quotidien les jeunes dans leur parcours d'autonomie. Ce soir, donc, je vais faire un petit retour sur les choix que nous avons faits, mais également sur les choix que nous avons réalisés ensemble lors des Conseils précédents, pour ceux qui font le monde de demain. Je pense notamment aux actions menées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle, des loisirs culturels et sportifs, de la mobilité, du logement et de la citoyenneté.

Je citerai nos actions permettant aux jeunes de s'impliquer pleinement en créant des outils adaptés pour soutenir leurs initiatives, leur créativité et exercer leur citoyenneté, avec notamment le Labo des Enfants, mais également un nouveau groupe, le groupe « Tiger team », ce sont des jeunes qui nous font réfléchir et qui travaillent avec nous sur la démocratie participative entre autres, mais aussi notre soutien à la parentalité, à l'accompagnement à la scolarité, avec le souci d'impliquer plus fortement les parents dans le parcours éducatif du jeune, avec notre Semaine de l'éducation, notre PEG, notre soutien aussi au projet LIREL, notre souci constant d'ouvrir l'école sur son environnement en accompagnant le monde éducatif, mais aussi les APE, en développant les liens entre les territoires, entre les scolaires et hors scolaires, en encourageant le décloisonnement entre les différents acteurs éducatifs.

Et que dire de notre envie constante de conforter l'accessibilité des jeunes à la vie culturelle et artistique avec notre école de musique, notre médiathèque, notre Théâtre Octobre, notre soutien fort et constant aux clubs sportifs, favorisant ainsi l'accès au sport pour tous ?

Avec le CCAS, on agit sur la mobilité des jeunes avec la bourse permis, on soutient nos étudiants avec la bourse études, on agit pour leur santé en soutenant les journées anti-tabac au sein des collèges, en mettant en place des actions du mieux manger avec « Ramène ta fraise » dans les maisons du projet.

Au travers de notre programme Lomme en TransitionS, je pense à l'amplification d'actions, à la sensibilisation à l'environnement, aux enjeux alimentaires de demain.

Avec notre Maison du citoyen et le Point information jeunesse, on favorise l'information des jeunes sur leurs droits, on permet l'accueil d'associations de lutte contre toutes les formes de discrimination, on agit lors de la Journée de la femme et au-delà concrètement sur l'égalité filles/garçons.

Nous avons choisi d'agir pour donner à tous les Lommois, dès leur plus jeune âge, les mêmes opportunités pour se construire, être protégé, être en bonne santé, réussir leur parcours éducatif et personnel, s'insérer socialement et professionnellement, s'émanciper, s'épanouir, être autonome et devenir des citoyens.

La politique mise en place par notre majorité a pour objectif de réduire les inégalités et les discriminations sociales, économiques, culturelles ou territoriales des jeunes, de les soutenir, notamment les plus faibles d'entre eux, afin de leur assurer de meilleures conditions de vie et améliorer leur bien-être au quotidien, et ce, conformément aux valeurs partagées – nous en avons été témoins récemment – par la majorité des Lommois.

La gauche, ici, à Lomme, réaffirme son engagement en faveur des jeunes de 11 à 25 ans, et je dirai à Monsieur FRANCIN : on ne gagne pas les élections sur la peur, on ne gagne pas les élections sur le mépris.

Ce sera tout.

M. LE MAIRE.- Merci, Muriel SERGHERAERT.

Que ceux qui souhaitent adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

(La délibération 2022/60 est adoptée à l'unanimité.)

Chers amis, je voudrais vous dire quelques mots à l'issue de ce Conseil municipal qui est un peu particulier pour moi, puisque, comme vous avez pu le deviner, c'est mon dernier Conseil municipal en tant que Maire. Cela fait 21 ans que je suis élu dans cette ville, certains pourront probablement penser que c'est trop mais quand on est passionné, figurez-vous que le temps passe très vite et qu'on ne compte pas.

J'habite dans cette ville depuis plusieurs décennies, je suis absolument convaincu que cette ville est tout à fait particulière, qu'elle est tout à fait particulière par le dynamisme de ses associations, qu'elle est tout à fait particulière par son histoire ; c'est une ville qui s'est construite sur l'histoire, dont les différents quartiers se sont construits sur différentes histoires ; la Mitterrie, ce n'est pas la Délivrance ; la Délivrance, ce n'est pas Mont-à-Camp ; le Bourg, c'est encore autre chose, etc.

C'est une ville terriblement attachante. J'ai appris à en connaître, ces 21 dernières années, les habitants, je n'irai pas jusqu'à dire que je connais tous les habitants de Lomme, bien entendu, mais à travers mes rendez-vous du Maire toutes les semaines ou tous les 15 jours depuis plus de 10 ans maintenant, à travers les quartiers de Lomme, puisque j'ai habité à peu près dans tous les quartiers de Lomme, j'ai habité presque 20 ans à la Délivrance, j'ai habité avenue de Mont-à-Camp, j'ai habité rue des Martyres de la Résistance, j'habite maintenant au Marais, je pense en connaître à peu près tous les recoins. À travers les rendez-vous du Maire, nous avons fait le calcul un jour que nous nous sommes rendus dans toutes, toutes, toutes les voiries, toutes les voies, toutes les impasses, toutes les courées de Lomme ces dernières années.

C'est une ville à laquelle je suis extrêmement attaché, et quand je vous dis cela, ce n'est pas un effet de manches ou une formule de fin de mandat de Maire, c'est une réalité. Je m'y suis beaucoup impliqué, énormément.

Alors, je reste au Conseil municipal de Lomme et je resterai au Conseil municipal de Lomme, de Lille et à la MEL, puisque la loi me le permet. Je démissionnerai dans quelques jours du poste de Maire, je démissionnerai de mon mandat de Conseiller départemental, mais, en tout cas, tout en ayant désormais un mandat national, ce mandat national ne supplantera à aucun moment mon attachement pour l'action locale et la proximité qui a toujours été, véritablement, non pas une marque de fabrique, mais quelque chose qui m'a toujours animé ; je n'imagine pas la politique – et dans ma bouche, la politique n'est pas un gros mot, loin de là, parce que c'est l'engagement, tout simplement, dans la vie de la cité –, y compris avec un mandat national, autrement qu'à travers la proximité et l'implication locale, et par conséquent, c'est ainsi que je vivrai mon mandat de Député et mon mandat local.

Je continuerai à siéger parmi vous ici. Je ne vous cacherai pas que je n'abandonne pas le mandat de Maire, qui est un mandat absolument passionnant, sans un pincement au cœur, bien entendu, mais, après tout, je l'ai voulu comme cela ; en me présentant aux élections législatives, je savais parfaitement qu'en cas d'élection, il y aurait des conséquences que je connaissais, c'est donc tout à fait assumé, mais je suis très heureux de rester Conseiller municipal de Lomme, de Lille et de la MEL pour continuer à m'impliquer localement.

Vous ne me verrez donc pas disparaître, loin s'en faut, à Lomme.

Je ne vous donnerai pas de date de Conseil municipal pour l'élection du nouveau Maire, car il y a toute une série de procédures à respecter, et comme nous sommes à l'orée de la période estivale, nous allons essayer de trouver une date cohérente, qui ne soit pas en plein milieu de l'été. Je n'ai donc pas de date à vous donner pour le moment.

La politique est un combat permanent, mais quand je dis « combat », c'est dans le bon sens du terme, c'est l'opposition permanente, l'opposition de valeurs, mais j'ai les miennes, pourquoi n'auriez-vous pas d'autres valeurs – je parle à l'opposition ? Même si je m'y oppose et je les combats fermement, il est tout à fait normal que vous défendiez des valeurs différentes des miennes, puisque je défends les miennes. Tout cela, c'est la démocratie, c'est tout à fait normal. Je pense qu'on a toujours réussi à se retrouver sur des valeurs communes d'humanité, de bien commun et d'intérêt général pour

notre ville, même si, parfois, les uns et les autres le vivent ou le pensent différemment. En tout cas, l'intérêt général a toujours prévalu dans cette ville et je m'en réjouis, et notamment au sein de ce Conseil municipal.

Je ne vous dis pas « adieu », encore moins « au revoir », je vous dis « à bientôt autrement », et en tout cas, merci pour tout ce que cette Ville m'a apporté et tout ce que ce Conseil municipal m'a apporté ces 21 dernières années. Merci à vous. *(Vifs applaudissements et remise d'un bouquet à Monsieur le Maire.)*

(La séance est levée à 23 heures 05.)

PUBLIE LE : **22 NOV. 2022**

Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

